

LES
ECHOS
DE *Vigny*

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2018 N°30

PAGE 10
LES TRAVAUX

PAGE 16
**PHILIPPE VITALI :
1830-1909**

PAGE 25
**MATINÉE
ÉCO-CITOYENNE**





Editorial 03

Budget communal

Budget principal - Exercice 2017 04
 Service assainissement - Exercice 2017 05
 Part des taxes locales dans les recettes 06
 Taux d'endettement budget principal 06
 Taux d'endettement budget annexe : assainissement 06

Informations Municipales

Taux des 4 taxes locales 2017 des communes de la CCVC 07
 Baisse des dotations de l'État 08
 Assainissement les travaux 09
 Travaux réalisés dans la commune en 2017 10
 Travaux projetés en 2018 12
 Ce qu'il faut savoir 14

Dossier

Philippe Vitali 16



Actualités

Marché de Noël : la magie opère toujours... 19
 La féerie de l'arbre de Noël à Vigny 19
 Téléthon 2017 19
 Commémoration de l'armistice 20
 Ravivage de la flamme du soldat inconnu 21
 Une année à l'école 22
 Le collège 23
 Journée du patrimoine 24
 Matinée éco-citoyenne 25
 Le cinéma à Vigny 25

Vie associative

École de Sabre Kusanagi 26
 Vigny loisirs 26
 Tennis Club de Vigny 27
 Association Sportive du Vexin 27
 Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV) 28

En bref

Gilles Cottreau sculpteur et tailleur de pierre 28
 Elles se sont distinguées... 29
 Portraits de nos employés communaux 30
 L'automobile à Vigny 31
 Semaine des 4 jours pour la rentrée 2018/2019 32
 Conseil Intercommunal Jeunes 32
 Incident sur câble internet 32
 Comment reconnaître et agir devant une victime d'Accident Vasculaire Cérébral ? 33
 Jours de collecte des encombrants 33
 État civil 34

Arrêt sur images

Moments forts de 2017... 35
 Agenda 36



Chère Madame, cher Monsieur,

Le Conseil Municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos vœux les plus sincères et chaleureux pour cette nouvelle année à partager avec tous ceux qui vous sont chers, qu'elle soit celle de la paix, de la sérénité, de la bienveillance et de la fraternité.

Dans cette période nous ne devons pas oublier celles et ceux qui souffrent de solitude qui sont malades, ont des difficultés personnelles et professionnelles.

J'ai aussi une pensée toute particulière pour nos gendarmes, sapeurs-pompiers qui assurent au quotidien notre sécurité et prêtent assistance quotidiennement parfois au péril de leur vie. Je pense aussi à leurs familles.

L'année 2017 aura été marquée par de nombreux événements et je commencerai par les travaux.

L'assainissement tout d'abord, à savoir la mise en séparatif sur certaines zones de la commune des eaux usées et eaux pluviales. Le détail vous est exposé dans ces Echos, mais je voulais à nouveau dire que ces travaux étaient nécessaires et indispensables tout en ayant bien conscience qu'ils ont perturbé considérablement votre vie quotidienne et plus particulièrement les riverains et les commerçants. Je tiens à nouveau à vous exprimer mes remerciements pour votre patience et compréhension. Il est important de rappeler que le programme avait initialement été projeté sur trois ans donc jusqu'à courant 2018. Nous avons pu raccourcir ce programme sur deux ans qui s'est terminé le 15 décembre 2017. Je veux aussi dire que même si les travaux ont paru pour nous tous long, le planning a été respecté sans aucun débordement.

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour remercier tout particulièrement Marie-France Puget mon adjointe en charge de ce programme et Monsieur Claude Dumont premier adjoint, et les entreprises.

J'avais indiqué que ces travaux devaient aussi être une opportunité pour engager un programme de réfection de nos routes qui sont en très mauvais état, mais aussi repenser à la circulation, au stationnement et à la sécurité. Je voulais évoquer plus particulièrement la réfection complète de la couche de

roulement rue Beaudouin faite en partenariat avec le Conseil Départemental, l'élargissement des trottoirs, la pose de pavés et enfin le stationnement sur le côté pair. Le projet de stationnement a fait l'objet d'une consultation et d'une réunion publique, ce choix ne faisait pas l'unanimité, cela est bien compréhensible, et même si tout est perfectible, je pense que les tests effectués ont pu rassurer les riverains et je voulais les remercier.

Ensuite, je voulais évoquer notre programme d'investissement afin de réduire notre facture énergétique. Le programme de remplacement de nos lanternes par de la LED a été engagé comme prévu en 2017 dans sa première tranche. Cet investissement ajouté avec la coupure de l'éclairage public de 1h à 5h du matin donne des résultats encourageants, puisque notre facture d'électricité a diminué de 22% en 2017.

Notre rôle est aussi de permettre d'organiser des moments de convivialité, de partage.

C'est pour moi un réel plaisir de vous voir nombreux aux manifestations que nous organisons avec le moment phare qui est notre fête communale « Vigny en fête » organisée traditionnellement au mois de juin. Cette fête organisée avec les associations et le fameux méchoui cuisiné de mains de maître par nos deux experts rôtisseurs, est aussi faite de rencontre intergénérationnelle.

Pour 2017, l'évènement majeur fut la « fête des années folles » remarquablement organisée par la commune de Longuesse et ses nombreux bénévoles. Malgré une météo matinale plus que capricieuse ce fut un moment fort où de nombreuses communes de l'ancien canton de Vigny se sont retrouvées, journée qui s'est clôturée par un dîner de plus de 1 000 couverts, et un très beau feu d'artifice. Longuesse a mis la barre haute !

Quel ne fut pas ma joie et ce bien entendu sans « chauvinisme » de voir que Vigny a non seulement remporté le prix du plus beau char mais aussi de la plus belle miss. Je veux remercier tous les bénévoles qui se sont investis dans la décoration de ce char et son animation prouvant aussi que Vigny est capable de se mobiliser. Il appartient maintenant à Vigny de relever le défi.

Pour conclure, je veux remercier les associations de la commune qui sont des rouages incontournables et essentiels de la vie de notre village.

Mes remerciements chaleureux aussi au corps enseignant, à l'ensemble du personnel communal, membres des commissions municipales, conseillers municipaux et adjoints.

Je vous souhaite une belle et bonne année 2018.

Robert de Kervéguen
Maire de Vigny

Budget principal

Exercice 2017

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GENERAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts	292 355	PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX	6 620
CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux	357 403	IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	584 315
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées	66 985	AUTRES IMPÔTS	664
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations	213 029	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS • Dotation globale de fonctionnement • Compensation au titre des taxes locales • Autres dotations et participations	139 913 8 061 32 359
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	772	AUTRES RECETTES Dont revenus des immeubles et excédent de l'exercice précédent	2 067 671
AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles + dépenses imprévues)	51 199		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 857 860		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 839 603	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 839 603

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	7 423	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Épargne brute)	1 857 860
ACQUISITIONS : Matériels, mobiliers, véhicules et terrains	580 140	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	357 066
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	2 004 022	EMPRUNTS	522 482
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - SERVICE ASSAINISSEMENT	250 000	PRODUITS DES CESSIONS	132 730
AUTRES DÉPENSES Dont déficit de l'exercice précédent	203 958	AUTRES RECETTES	175 405
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 045 543	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 045 543

Service assainissement

Exercice 2017

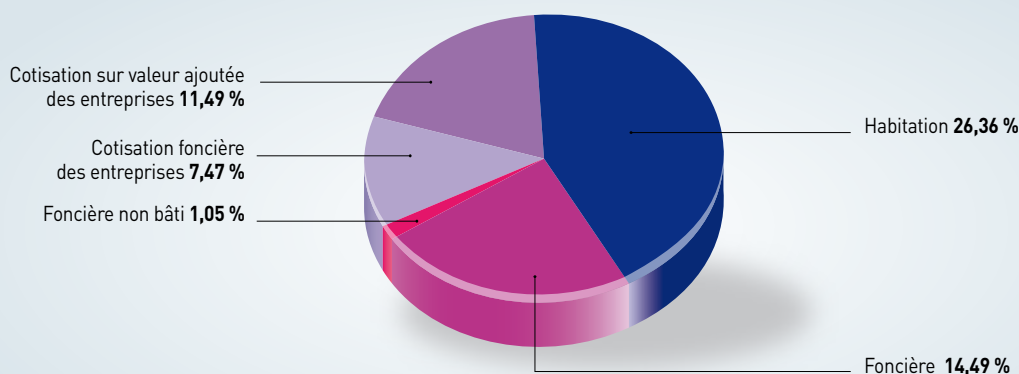
SECTION D'EXPLOITATION

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs	59 838	PRODUITS DES SERVICES	124 873
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	9 637	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	3 000
AUTRES CHARGES	2 826	AUTRES RECETTES Dont excédent de l'exercice précédent	46 578
AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	94 484	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	93 334
VIREMENT POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	101 000		
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	267 785	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	267 785

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	37 252	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES D'EXPLOITATION	101 000
ACQUISITIONS : Matériel, terrains	40 508	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (Dont subvention du budget principal de la commune)	1 516 349
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (Dont frais d'études)	2 234 193	EMPRUNTS	608 424
AUTRES DEPENSES (Dont déficit de l'exercice précédent)	19 133	AUTRES RECETTES Dont fonds de compensation TVA et excédent de l'exercice précédent	104 163
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	93 334	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	94 484
OPÉRATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation	76 240	OPÉRATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation	76 240
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 500 660	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 500 660

■ PART DES TAXES LOCALES DANS LES RECETTES (60,86 %)



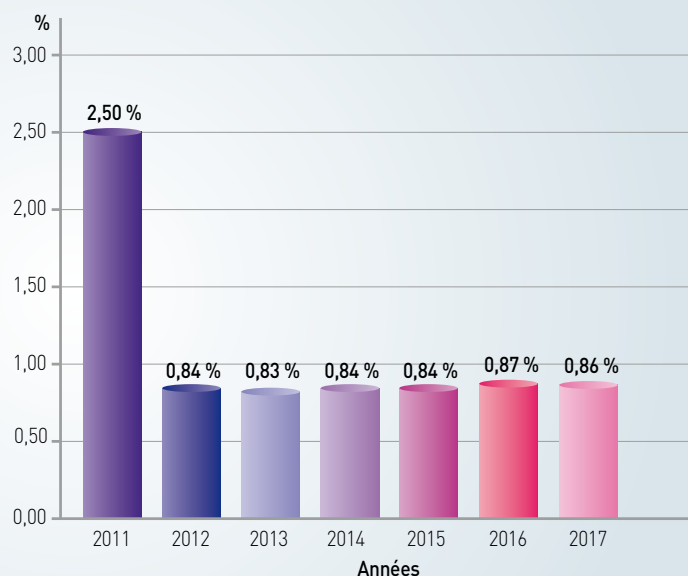
■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre le montant annuel du remboursement de la dette (capital + intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Cet indicateur renseigne sur la capacité à pouvoir emprunter pour réaliser des investissements.

Au-delà du taux admis et reconnu de 20 % les investissements peuvent être compromis.

L'encours de la dette à ce jour correspond à un emprunt contracté en 2005 pour la réalisation des ateliers communaux sis 19 rue de la Comté, avec une dernière échéance au 05/04/2019 (100 000 €/Caisse d'Epargne).

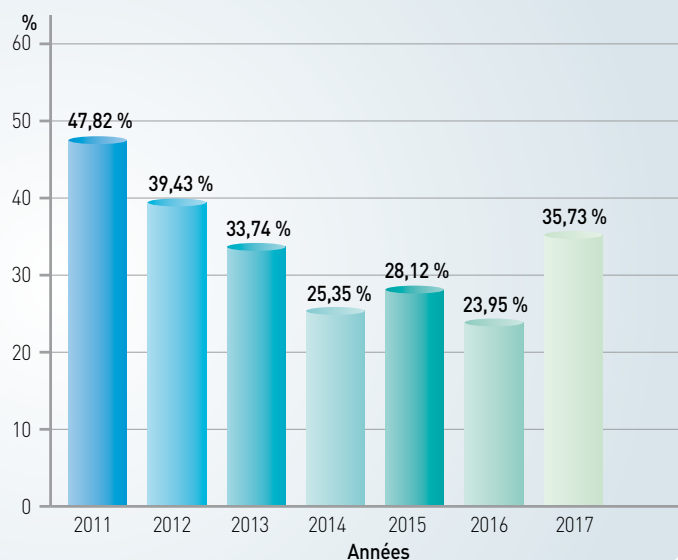


■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Les emprunts de l'encours de la dette au 31/12/2017 ont été contractés pour la réalisation des investissements suivants :

- Travaux assainissement du Bord'Haut - 100 000 €/Caisse d'Epargne + 172 800 €/SAEN (2005).
- Réhabilitation de la station d'épuration - 22 000 €/SAEN (2013).
- Maîtrise d'œuvre travaux de mise en séparatif des réseaux assainissement - 10 086 €/SAEN (2015).
- Travaux de mise en séparatif des réseaux assainissement - 645 000 €/CDC (1^{ère} échéance 2016).

La redevance d'assainissement est la principale recette d'exploitation, et ne peut à elle seule permettre d'atteindre un taux d'endettement convenable de 20 %.



■ TAUX DES 4 TAXES LOCALES 2017 DES COMMUNES DE LA CCVC

COMMUNE	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	CFE
ABLEIGES	12,38 %	7,13 %	28,91 %	14,83 %
AVERNES	14,46 %	8,59 %	37,01 %	19,21 %
BELLAY EN VEXIN	14,48 %	12,45 %	42,94 %	21,75 %
BERVILLE	15,11 %	13,80 %	49,54 %	14,12 %
BOISSY L'AILLERIE	11,52 %	8,33 %	42,63 %	17,32 %
BREANCON	12,13 %	7,96 %	44,78 %	14,64 %
BRIGNANCOURT	13,18 %	10,85 %	128,81 %	17,08 %
CHARS	14,87 %	14,63 %	49,64 %	17,59 %
CLERY EN VEXIN	12,04 %	9,46 %	44,70 %	14,17 %
COMMENY	12,22 %	6,51 %	29,62 %	16,73 %
CONDECOURT	12,29 %	7,38 %	35,05 %	14,25 %
CORMEILLES EN VEXIN	15,63 %	12,74 %	51,57 %	17,88 %
COURCELLES SUR VIOSNE	14,48 %	13,79 %	39,64 %	19,90 %
FREMAINVILLE	14,95 %	9,49 %	54,39 %	22,02 %
FREMECOURT	16,61 %	10,99 %	73,75 %	17,56 %
GADANCOURT	11,27 %	4,29 %	19,69 %	21,14 %
GOUZANGREZ	14,15 %	10,33 %	46,90 %	18,22 %
GRISY LES PLATRES	15,79 %	13,65 %	62,29 %	19,71 %
GUIRY EN VEXIN	10,90 %	3,00 %	37,14 %	17,13 %
HARAVILLIERS	15,62 %	14,71 %	54,61 %	19,80 %
LE HEAULME	13,07 %	7,38 %	39,43 %	14,81 %
LONGUESSE	15,63 %	12,45 %	41,48 %	19,60 %
MARINES	19,56 %	16,65 %	49,51 %	20,08 %
MONTGEROULT	15,23 %	11,64 %	38,72 %	18,20 %
MOUSSY	9,12 %	4,91 %	25,37 %	11,29 %
NEUILLY EN VEXIN	11,60 %	4,84 %	119,41 %	13,02 %
NUCOURT	15,18 %	7,68 %	37,30 %	16,79 %
LE PERCHAY	12,05 %	13,27 %	49,71 %	11,83 %
SAGY	12,78 %	10,27 %	40,40 %	13,87 %
SANTEUIL	16,62 %	16,19 %	68,26 %	22,52 %
SERAINCOURT	13,97 %	7,56 %	57,38 %	17,39 %
THEMERICOURT	11,90 %	6,12 %	34,75 %	19,50 %
THEUVILLE	14,26 %	12,09 %	49,02 %	16,16 %
US	14,43 %	11,20 %	34,79 %	16,53 %
VIGNY	13,07 %	7,91 %	24,52 %	16,79 %
CCVC	2,52 %	2,11 %	7,88 %	2,82 %

La baisse des dotations de l'État

■ LES RECETTES : BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est demandé aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette

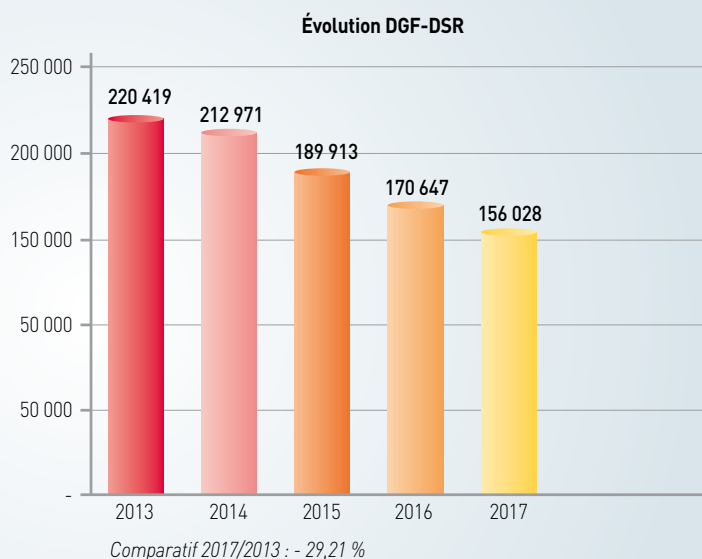
publique. Cela se traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : habitation, foncière, foncière non bâti, cotisations foncières des entreprises, cotisations sur valeur ajoutée des entreprises.

Autres ressources, les dotations versées par l'État :

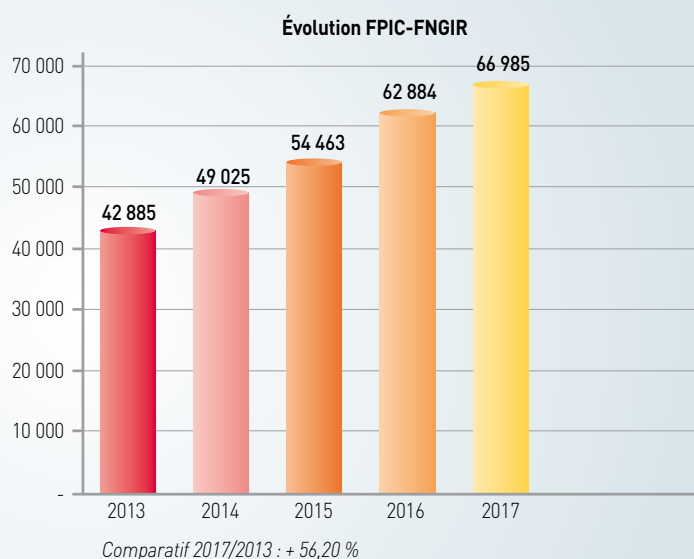
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Pour 2018, il n'est pas prévu de baisse des dotations.



Traduction de la baisse des dotations sur la commune de Vigny

■ LES DÉPENSES : UNE CONTRIBUTION DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION



Traduction de l'augmentation de la participation de la commune de Vigny au fonds de péréquation

FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celles de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

Pendant 20 ans, les ressources fiscales de chaque commune seront selon les cas diminuées d'un prélèvement au profit du FNGIR ou augmentées d'un reversement des ressources provenant de ces fonds.

Assainissement

Le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement de la commune s'est terminé comme prévu le 15 décembre 2017. Il se découpait en 2 tranches :

Une 1^{ère} tranche qui s'est terminée en février 2017 concernait :

- place d'Amboise ;
- rue Beaudouin ;
- rue Vaillant ;
- ruelle aux moines (évacuation des eaux pluviales à l'intersection de la ruelle Tortue).



- la traversée des terres agricoles jusqu'à la station d'épuration ;
- place d'Amboise : déversoir d'orage.



Nous rappelons que le SIEVA a souhaité profiter des travaux d'assainissement pour remplacer des canalisations d'eau potable vieillissantes et en fibrociment par des canalisations fonte. Les travaux rue Beaudouin et rue Vaillant ont donc intégré ces travaux d'adduction d'eau potable. Les techniques de pose différentes et les procédures de contrôle plus contraignantes n'ont malgré tout pas impacté les plannings.

Il faut savoir que ces travaux ont entraîné des investissements lourds pour la commune : 1 799 000 € pour les travaux et environ 300 000 € de frais d'étude. Cet investissement était nécessaire et indispensable car la commune avait pris beaucoup de retard.

Malgré les subventions du Conseil Départemental, et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la partie restant à la charge de la commune a dû, partiellement, faire l'objet d'un emprunt de 645 000 €.

Notre taxe d'assainissement est notre seule ressource, en début de mandat, cette taxe était beaucoup trop basse au regard de notre programme d'investissement. De ce fait, nous avons dû augmenter progressivement la taxe d'assainissement par pallier : en 2013 elle était de 0,90 €/m³, en 2015 à 1,50 €/m³, en 2016 à 1,90 €/m³, en 2017 à 2,30 €. Elle continuera à augmenter dans les années à venir.

Il est désormais demandé aux riverains des rues mises en séparatif de raccorder leur assainissement au domaine public.

Actuellement une étude personnalisée est faite pour chaque riverain.

Les entreprises concernées sont l'assistant de la commune : Hydratec, le maître d'œuvre : EVA, l'entreprise des travaux : Canavert.

Ces travaux, à la charge des riverains peuvent :

- soit être mutualisés et gérés par la mairie qui aura en charge d'obtenir une aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie reversée à chaque riverain, les conventions seront signées début 2018,
- soit être prise en charge directement par le riverain avec l'entreprise de son choix sans aide des collectivités.

Ils sont obligatoires sachant que le bon fonctionnement de la station d'épuration est conditionné par la réalisation courant 2018 de ces mises en conformité en domaine privé.

Une 2^{ème} tranche qui a clôturé le projet en décembre 2017 et qui comprenait :

- route d'Us ;
- rue du Général Leclerc (entre rue de la Vieille côte et la rue Marie) ;
- rue Marie (captage des sources uniquement) ;
- rue des Saules ;



Les délais initialement prévus sur 3 ans ont pu être ramenés avec succès à 18 mois. Un grand merci aux entreprises qui nous ont aidés à réussir ce challenge : IRH Ingénieurs conseils / Hydratec / le groupement ATC/SFDE/COCHERY.

Un grand merci aussi à tous les habitants, et plus particulièrement les riverains, les commerçants pour leur patience et compréhension.



Travaux réalisés dans la commune en 2017

→ Réfection des rues

Rue Beaudouin



Réfection complète de la couche de roulement ;
 Elargissement de la largeur du trottoir (de la mairie jusqu'à la rue Vaillant) afin de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité ;
 Réfection complète des trottoirs, bordures et caniveaux en grès et pavé jusqu'à la ruelle aux Moines ;
 Stationnement : après des tests de plusieurs mois, le stationnement côté pair a été validé, le marquage au sol a été récemment réalisé pour le stationnement, ainsi que pour l'arrêt de bus.



Rue du Général Leclerc et place d'Amboise

Elargissement de la largeur du trottoir aux abords du bureau de poste, de la boulangerie, du café et au niveau du n°10 de la place ;
 Réfection complète des trottoirs, bordures et caniveaux en grès et pavé ;
 Pose de potelets ;
 Installation de deux poubelles et un cendrier près du café et de la boulangerie, des bacs à fleurs devant la poste ;
 Marquage au sol d'interdiction de stationner entre le café et l'impasse des cendres.



Rue Vaillant

Le bas de la rue a été intégralement re-profilé et refaite. La voie est devenue une voie partagée entre voiture et piéton, limitée à 20 km/h ;
 Stationnement : un marquage au sol a été réalisé pour le stationnement sur la partie haute, l'objectif étant aussi de limiter la vitesse ;
 La rue est devenue exclusivement en sens unique, dans le sens de la montée.

Rue Pierre Peineau



Réfection complète de la couche de roulement du carrefour Trapil (croisement route d'Us) jusqu'à la rue Vitali.

Rue de la Vieille Côte

Réfection complète de la couche de roulement dans le haut de la rue.

Route des Anciens Combattants

Pose d'une bordure à la limite du chemin des murets (en terre) afin de marquer une « cassure » et faire ralentir les véhicules en raison de la dangerosité au croisement du chemin des Murets et de la rue des Anciens Combattants.

COÛT DES TRAVAUX DE VOIRIE

Elargissement de la largeur du trottoir aux abords du bureau de poste, de la boulangerie, du café et au niveau du n° 10 de la place - rue Beaudouin jusqu'à la ruelle aux Moines (entreprise ATC.TP) : **156 914,52 € HT.**

Subvention du PNR : **67 060,40 €.**

Rue Vaillant : trottoirs et chaussée (entreprise ATC.TP et entreprise COLAS) :

48 229 € HT + 11 737 € HT = 59 966 € HT.

Rue de la Vieille côte : réfection de la partie haute de la chaussée (entreprise COLAS) : **28 830 € HT.**

Avenue Pierre Peineau - entre la rue Vitali et la route d'Us - (entreprise COLAS) : **54 476 € HT.**

Pour ces deux rues, subvention du département : **23 325,70 €.**

Travaux réalisés dans la commune en 2017 (suite)

→ Aux écoles



De nombreux travaux ont été effectués dans nos écoles :

- Remplacement à l'école primaire et maternelle de l'intégralité des huisseries qui étaient en bois et en simple vitrage par des huisseries en aluminium et en double vitrage sécurité. Coût de l'investissement 140 000 € HT, subventionné à hauteur de 80 % soit 112 000 € HT. Comme l'an dernier, lors des congés scolaires, nous avons fait repeindre par deux entreprises de Vigny, la classe de petite section de maternelle et la classe de CE2.
- Dans la cour de la maternelle, remplacement du chalet pour le rangement des vélos, trottinettes... qui était très vétuste et de la petite maisonnette qui permet aux enfants de jouer. Ces travaux ont été intégralement réalisés par notre électricien Jean-Michel Maerten, aidé de Joao Morais, que nous remercions vivement pour la qualité du travail.

→ Le gymnase



Depuis la fin octobre les collégiens peuvent évoluer dans le magnifique gymnase que le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny (34 communes) a construit. Les collégiens utilisent ce dernier tous les jours scolaires. En dehors de ces créneaux scolaires, le gymnase

est aussi ouvert aux associations sportives, pour tous renseignements sur la disponibilité du gymnase, il faut joindre la mairie de Vigny.

→ Archives communales

2017 aura été la fin de l'organisation des archives de la mairie. Les archives se trouvent maintenant au sous-sol de la salle des fêtes, en sécurité dans un local propre et sec ou il existe encore beaucoup de place.



→ Clocher de l'église

La bâche installée sur le clocher de l'église (en attente de travaux), il y a deux ans n'ayant pas tenu suite aux différentes tempêtes a été remplacée pour plus de sécurité. C'est la Société MIGNOT du Bord d'Haut qui a effectué ce remplacement de bâche (avec un grammage plus dense).

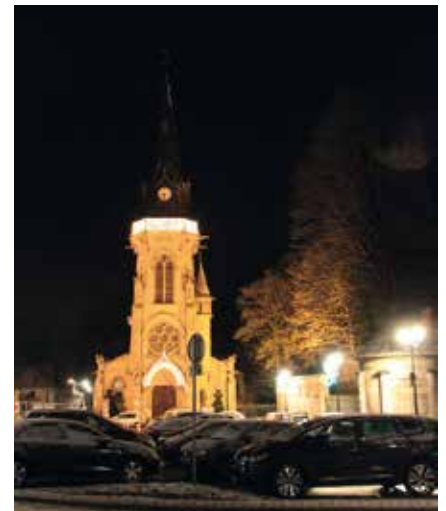


Nous avons profité de la nacelle de 50 mètres de hauteur que le couvreur avait louée, pour missionner un architecte afin de connaître l'état exact du délabrement du clocher et de chiffrer le coût des travaux. Il est de l'ordre de 250 000 € HT. Ces travaux sont indispensables pour sécuriser

cet édifice. Une demande de subvention pour la rénovation sera présentée à la Fondation du Patrimoine et une souscription sera ouverte par ce même organisme.

→ Eclairage public, programme leds

La première tranche des travaux a été entièrement réalisée avec le remplacement de 82 lanternes : rue Beaudouin, rue Vaillant, rue du Général Leclerc, place d'Amboise, le bas de la route d'Us et rue de la Comté pour partie.



C'est la société STPE qui a réalisé les travaux. Coût total de l'opération 45 000 € avec une subvention du SIERC (Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Val d'Oise) de 14 339 €.

Ce programme sera poursuivi dans les années à venir.

→ Achat de matériel

- un aspirateur à feuilles,
- une tondeuse Honda,
- un taille haie à perche.



Travaux réalisés dans la commune en 2017 (suite)

→ Rénovation de la Mairie

L'architecte a été retenu, le cabinet d'architecture Laurence Beledin, suite à l'appel d'offre qui avait été lancé. A ce stade, nous en sommes à l'avant projet, les travaux devraient pouvoir commencer fin 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un contrat rural.

→ Changement d'opérateur téléphonique à la mairie



Comme cela était prévu, la mairie a décidé de changer d'opérateur et se doter d'un nouveau standard.

C'est une entreprise française qui a été retenue : Keyyo.

Ce changement d'opérateur nous a permis de mettre en place un SVI (Serveur Vocal Interactif) très utile au regard du nombre croissant de demandes de passeports et cartes nationales d'identité.

Travaux projetés en 2018

→ La voirie

Le programme engagé en 2017 sera poursuivi dans les rues suivantes :

- Partie basse de la rue Marie (jusqu'à la rue de Montmorency) ;
- Allée du bois Ribot ;
- Chemin d'accès au gymnase.



Des bornes seront installées sur le parvis de l'église pour éviter le stationnement sauvage.

Au Bord'Haut, une étude sera engagée pour la réfection des trottoirs et l'aménagement de stationnement.

Le programme des travaux d'assainissement étant terminé, le

Conseil Départemental a programmé de refaire entièrement la couche de roulement de la route d'Us et la rue du Général Leclerc. Des chicanes avec du stationnement seront installées de façon à faire diminuer la vitesse des automobilistes.

Une étude est toujours en cours avec le Conseil Départemental pour la diminution de la vitesse rue de la Comté et route de Rouen.

Comme en 2017, l'entretien des voiries communales avec rebouchage des nids de poule sera poursuivi et confié à une entreprise.



→ Ecole

Mise en sécurité



A l'école primaire, par la modification des deux portails (hauteur 1,75 m). Le portail clôturant le passage des voitures des enseignants sera motorisé et une haie végétale sera plantée devant les grilles.

A l'école maternelle, l'accès à la cour maternelle sera entièrement modifié :

- a) portillon commandé par une gâche électromagnétique de l'intérieur de l'école maternelle ;
- b) un portail accès pompiers ;
- c) une clôture de 1,75 m de haut sera installée en lieu et place de l'existant ;
- d) une clôture et un portillon sont prévus le long du côté gauche de l'allée menant à l'ancienne gendarmerie.

Pour les fenêtres de l'école primaire, installation de stores roulants intérieurs (qui permettent de ne pas voir ce qui se passe dans les classes).

Des films occultants seront aussi placés sur les vitres supérieures (ouvrants) afin de diminuer la luminosité sur les tableaux numériques.

Les travaux de peinture seront poursuivis.

→ Passe général pour clés communales

L'organigramme a été réalisé et validé pour les écoles et le stade, l'installation d'un passe général sur chaque serrure sera engagée au cours du premier trimestre.

Pour rappel, plus de 240 clés ont été recensées sur la totalité des bâtiments de la commune.

→ Chemins communaux

Nous prévoyons d'aménager les chemins de Vernon, de la Fontaine aux Malades et la Sente aux Malades, après avoir fait borner ces derniers.

→ La poste



« Poste Immo » est le service qui gère tout l'immobilier de la Poste.

La politique du groupe est de vendre une grande partie de son patrimoine foncier, c'est la raison pour laquelle Poste Immo a fait une proposition à la mairie de Vigny.

La poste conserverait son activité mais deviendrait locataire du bureau qu'elle occupe.

Actuellement des négociations sont en cours après avoir obtenu les résultats des différents contrôles (amiante, air, assainissement...).

Travaux projetés (suite)

→ Réhabilitation du bâtiment de La Gaudière



Le permis de construire déposé par la mairie a été validé. L'appel d'offre aux entreprises va être publié prochainement et le début des travaux devrait intervenir à partir du mois de mars prochain.

Pour rappel, il s'agit de réhabiliter une surface de plancher de 305 m² et de créer 256 m² habitables aménagés en 5 appartements (1 studio de 26,6 m², 1 T2 PMR de 47,8 m², 1 T2 de 45,4 m², 1 T3 en duplex de 68,6 m², 1 T5 en duplex de 67,1 m²) et un local pour vélos et poubelles.

La municipalité a choisi un mode de financement avec des loyers encadrés par un Prêt Locatif Social (PLS) imposant un seuil de revenu plafonné.

Le coût prévisionnel total des travaux de réhabilitation s'élève à 614 505,83 € HT financé par un emprunt de la caisse des dépôts et consignations de 522 481,13 € au taux de 1,86 % sur une durée de 40 ans. Nous avons obtenu une subvention du PNR via la Région d'un montant de 62 500 €.

→ Court de tennis



Le groupe SAE Tennis d'Aquitaine a été retenu pour la réfection du court de tennis n°2 dont le coût s'élève à 21 780 € HT.

Le financement des travaux est pris en charge pour partie par le tennis club, le conseil régional, la réserve parlementaire du sénateur Alain Richard et enfin la mairie.

→ Fleurissement de la commune

L'effet escompté des parterres que nous avons réalisés il y a deux ans, avec l'aide du PNR, n'étant pas au rendez-vous, nous allons réaliser de nouvelles créations avec davantage de couleurs. Ces travaux seront réalisés par les employés communaux au mois de mars. Nous allons solliciter, de nouveau le PNR, pour une subvention sur le montant d'achats des plantes.

→ Investissement de matériel

Cette année le gros investissement sera le remplacement de notre tondeuse John Deere qui nous sert à l'entretien de la pelouse du stade. Cette dernière date de 2003 et commence à revenir cher en entretien et réparation, sans compter les immobilisations qui perturbent les tontes.

En association avec la commune d'Avernes nous souhaitons investir dans une machine pour le désherbage des deux cimetières. Il faut savoir que ce type de matériel ne sera utilisé qu'une fois toutes les trois semaines par les deux communes. Nous essayerons de mutualiser ce matériel avec d'autres communes qui nous le demanderont.

→ Chauffage salle aux miroirs

La commune a décidé de remplacer les ventilo convecteurs de la salle aux miroirs, ceux en place font beaucoup de bruit et chauffent très mal. Le devis a été signé, les travaux devraient être engagés en début d'année.

→ La fibre optique arrive dans le Vexin



Un compromis de vente d'un petit terrain appartenant à la commune (au fond d'une

parcelle située près du central Orange rue de la Vielle Cote), avec « Val d'Oise Fibre ». Ce terrain recevra un local de connexion (pour 4 000 foyers du Vexin) à un réseau de fibre optique.

Le permis de construire a été accordé et les travaux devraient commencer au mois de février 2018. Nous profiterons de la construction de ce local dans le fond du terrain pour réaménager sur le devant (près du trottoir) un espace plus spacieux pour entreposer le conteneur à verre du SMIRTOM et celui du RELAIS.

Les Ormeteaux nord



Le permis d'aménager les Ormeteaux Nord a été accordé le 7 août dernier. C'est la société Flint Immobilier qui met en vente 8 lots à bâtir, de 800 à 1300 m².

Vous pouvez trouver tous les renseignements sur : <http://www.flint-immobilier.com/programmes-immobiliers/vigny-95-vigny-2559.htm>

Ce qu'il faut savoir

En 2018, la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) passe en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

La FPU c'est quoi ?

La communauté de communes qui est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) se substitue à ses communes membres dont Vigny, pour l'application des dispositions relatives à l'ensemble de la fiscalité professionnelle. Concrètement cela veut dire que la communauté de communes percevra au lieu et place des communes membres, l'ensemble de la fiscalité économique (CFE, CVAE...). Les taux concernant la fiscalité économique relèveront désormais de la compétence de la communauté de communes.

Les communes continueront de voter et percevoir les taux de la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ; Ce transfert n'implique pas une perte nette pour la commune : elle récupère une partie de ces montants à travers l'attribution de compensation.

Qu'est-ce que l'attribution de compensation ?

Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges et de produits entre la communauté de communes et ses communes membres.

L'attribution de compensation est égale pour chaque commune, à ce qu'elle apporte en termes de fiscalité économique moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à la communauté de communes.

Elle est figée dans le temps, pris à partir des recettes perçues en 2017.

Le rôle de la Commission Locale d'Évaluation de Transfert de Charges (CLECT)

Composée d'élus des conseils municipaux, la communauté de communes devra cette année mettre en place une CLECT qui établit un rapport évaluant les charges à transférer et les attributions correspondantes.

Ce qu'il faut retenir

La FPU implique de fait un taux de CFE unifié, ce qui aura pour conséquence une harmonisation progressive du taux de CFE qui sera lissé en principe sur 5 ans.

Les charges à transférer qui sont à fixer et à calculer : entretien de la voirie et espaces verts, éclairage public...

En 2017, la FPU concerne **28 630 communes** sur **35 411 communes membres** d'un ECPI à fiscalité propre soit 81 %.

La maison de service au public à la poste de Vigny



Les partenaires ouverts au bureau de poste sont les suivants :



UNE MSAP C'EST QUOI ?

Afin d'éviter des déplacements et améliorer en milieu rural la proximité des services publics.

- Donner des informations générales sur les partenaires,
- Remettre des supports de communication,
- Aider à la compréhension des documents,

- Accompagner le public dans l'utilisation des services en ligne,
- Aider à la constitution de dossiers simples,
- Faciliter la relation à distance via une tablette au guichet (pour des rendez-vous en visioconférence, utilisation en ligne prolongée de certains services...)

Statistiques de connexions et de fréquentation ⁽¹⁾

	2016			2017										Total	
	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct		Nov
CAF	0	6	6	5	13	5	3	3	3	1	2	3	9	5	64
PÔLE EMPLOI	0	1	1	7	1	3	0	2	1	1	1	0	0	3	21
CNAV	0	5	5	0	2	1	9	0	0	3	1	0	1	5	32
CPAM	2	1	1	2	3	0	6	0	5	1	0	2	3	1	27
Autres ⁽²⁾	3	3	3	8	4	6	6	1	11	0	0	22	7	14	88
Total	5	16	16	22	23	15	24	6	20	6	4	27	20	28	232

(1) En nombre de sessions - (2) Sites publics hors partenaires

Nombre de visites* : 119

* cumul au 31/10/17

Coup de Pouce

A l'initiative du Conseil Départemental, un nouveau service a été mis en place afin de faciliter le déplacement des personnes pour rejoindre l'arrêt de bus se situant sur la bretelle RD14/RD 169 (Magny-en-Vexin/Cergy). Une borne a été placée au niveau de la mairie de Longuesse. Le piéton a juste à appuyer sur un bouton, Vigny s'affiche sur le haut de la borne ce qui permet aux automobilistes de passage de s'arrêter pour prendre la personne, pour la déposer à Vigny à l'arrêt de bus (église) ou au niveau de l'arrêt de bus (Trapil). Pour le retour sur Longuesse, une borne a été placée près de l'arrêt de bus situé juste avant la rue de la Croix Jacquobot.

Plus d'informations sur le site : vigny.fr



Ce qu'il faut savoir (suite)

Rappel

Déclaration préalable de travaux :

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte ;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture ;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

Par ailleurs, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Abattage d'arbre :

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) vous y autorise. En effet, un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont protégés ou à préserver. Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans le P.L.U. En règle générale, en cas d'autorisation, les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.

Arbres, haies plantées en bordure des voies et chemins communaux :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains que :

- Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une

hauteur de 5 mètres. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

- Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.
- Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

Utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

Pour les particuliers :
du lundi au vendredi : 8h à 12h - 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h
Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Pour les professionnels :
Du lundi au vendredi : 8h à 19h30
Le samedi : 9h à 12h30 - 13h30 à 19h

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 novembre 2017 a institué l'obligation à déclaration préalable, prévue à l'article L421-4 et par l'article R421-13 du code de l'urbanisme, pour toutes divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménagement.

Frelons asiatiques : danger



C'est en 2005 que le premier frelon asiatique a été signalé en France, dans le Lot et Garonne. Fin de l'année 2006 il avait envahi l'Aquitaine, il est actuellement présent sur tout le territoire national.

A Vigny des individus ont été repérés l'an dernier. Peut-être étaient-ils là avant ?

Commencé en septembre 2017, par un habitant du village, le piégeage a permis d'éliminer plus de 200 de ces insectes néfastes.

Danger pour les abeilles et les hommes

Parce qu'il nourrit ses larves d'insectes, le frelon asiatique tue les abeilles nécessaires à la pollinisation des fleurs des arbres fruitiers, et entraîne la diminution de la population dans les ruches, donc moins de fruits et moins de miel.

Ce frelon s'il est dérangé attaque l'homme, et ne lâche rien. Les effets des piqures sont graves, une piqure mal placée (gorge, bouche et plus largement la tête) peut entraîner un œdème de Quincke ou un choc anaphylactique (réaction allergique exacerbée), et la mort si aucun traitement spécifique n'est mis en œuvre rapidement.

Conseils : au jardin, faire attention lors de la coupe de haies, d'élagage, ou de taille de massifs, et se mettre rapidement à l'abri si un ou plusieurs frelons sortent des feuillages. De même dans les cavités, sous les toits, les cabanes de jardins...

Piégeage de frelons

Il existe de nombreux pièges vendus dans le commerce, mais vous pouvez le faire vous même (voir sur «youtube» incroyable piège à frelon asiatique simple à mettre en place).

Pascal Herbaut vous propose de vous aider, et se met à votre disposition pour combattre ces nuisibles.

vignyherbaut@aol.com

Passeports et cartes nationales d'identités (C.N.I) délivrés en mairie

2 chiffres en 2017

C.N.I : 455 délivrés

Passeports : 443 délivrés

Boîtes postales

Des boîtes postales sont à votre disposition au bureau de poste, pour tous renseignements merci de contacter :

M. Laurent BONGOUT
Tél. : 01 79 42 50 68



Philippe Vitali : 1830-1909

L'association des centraliens désigne tous les ans son centralien de l'année. Pour l'année 2017, son choix s'est porté sur Philippe Vitali, diplômé en 1851 et figure emblématique du rôle de premier plan que les centraliens ont pu jouer, en France et ailleurs, dans la construction des chemins de fer.



Chemin de fer du Yunnan

Philippe Vitali a été un véritable ingénieur mais aussi un grand entrepreneur et qui plus est un inventeur. Il inventa un système et appareils pour accélérer la pose des voies ferrées. Philippe créa sa première entreprise en 1859 : la société Vitali-Picard et compagnie.

Il construisit et exploita des lignes de chemin de fer, surtout à l'international : en Hollande en Russie ; et en Italie : la ligne Pistoia-Bologne ; il lança les chemins de fer de Calabre et de Sicile ; en Serbie : la régie générale des chemins de fer ; au moyen orient : l'entreprise de raccordement des chemins de fer Ottomans (Salonique-Constantinople) ;

la ligne Smyrne-Cassaba et son prolongement (concession de 99 ans en 1893) ; en Espagne : la ligne Cordoue-Malaga et Ciudad Réal-Badajoz (sur ces lignes, il gagnait 50 000 Francs par an). Il eut enfin l'occasion, en 1904, d'assister aux débuts de la construction du chemin de fer du Yunnan. C'était le Bouygues de l'époque.

Philippe était très en cour au Vatican auprès du Pape et obtint de celui-ci des marchés avec la promesse de la rénovation ou reconstruction de plusieurs églises (ex : une église à Versailles et participation à la reconstruction de celle des Mureaux en style néo-gothique ogival).

C'est ainsi qu'en 1907, il est fait prince de Saint-Eusebe par le Pape Pie X. Il avait aussi l'écoute des présidents du conseil de l'époque.

En 2017, ce fut aussi le 150^{ème} anniversaire de l'achat pour 280 000 Francs du château de Vigny par Philippe Vitali. A son apogée, le domaine s'étendait sur les communes de Vigny, Jambville (ferme du Hazay dite de Tchaikovski), Longuesse, Sagy, Avernoes, Théméricourt, Seraincourt, Lainville (ferme aujourd'hui propriété dite le Forest Hill) et Frémainville (ferme de la « Grue » dotée d'une tour porche, mais aussi le château fin 17^{ème} avec la ferme dite de la Vauzelle, acquis en 1890 pour la somme de 265 000 Francs).

Philippe Vitali à Vigny

Philippe fit beaucoup pour le village. Il entreprit la restauration et l'agrandissement du château à partir de 1888, avec l'architecte Charles-Henri Cazaux. A l'extrémité de l'aile gauche du château, à la suite de la dernière tour, de vieux bâtiments à usage de salle à manger et de chapelle furent démolis et remplacés par un gros donjon carré. Au bout de l'aile droite Philippe Vitali fit construire par l'architecte une nouvelle chapelle à tribune. Il refit les blasons et les écussons, et y plaça des meubles d'époque, des tapisseries des Gobelins et de nombreux tableaux de valeur dont certains représentaient des mousquetaires. Il décida aussi de restaurer et de remettre en eaux les fossés du château. A l'entrée principale, le pavillon du régisseur et celui du concierge ont été entièrement reconstruits en 1894, ainsi que la maison du chef jardinier, et les serres en 1892, les garages et le pavillon du cocher en 1905. Il entreprit la restauration du manoir de la comté dans le parc du château et c'est son fils Georges qui s'y installa.

Philippe Vitali (suite)

Philippe entreprit la rénovation de la maison rouge située de l'autre côté de la rue vers le moulin rouge, c'était l'avant parc. La maison étant en ruine, il remit une tourelle et en fit la ferme du château. Le parc du château (20 hectares) était aménagé en partie à l'anglaise et en partie à la française, et était traversé par la rivière l'Aubette de Meulan et comprenait un court de tennis, des jardins potagers et massifs de fleurs. Il avait de nombreuses dépendances à l'écart : garages pour les véhicules hippomobiles et automobiles, logements du cocher et des jardiniers, serres chauffées et bâtiment de l'école libre.

A la veille de la première guerre mondiale, le château, entièrement restauré par les Vitali, comportait 135 pièces, un chauffage central, l'eau courante chaude et froide à tous les étages, eau de source venant de l'avant parc (parc Aubry aujourd'hui). A partir de 1904, il fit installer l'électricité en courant continu partout, produite par le moulin rouge grâce à une captation de l'Aubette. L'électricité alimentait également les communs, la ferme du château, l'église, le presbytère, l'étude notariale, la poste et la gendarmerie. Dans le château il y avait le téléphone dans les pièces principales et les chambres de maîtres, il y avait même un ascenseur pour accéder aux étages. Au château, Philippe Vitali employait un nombreux personnel ; plus de 40 personnes. Il y avait là, ouvriers,



jardiniers, gardes chasse, cocher, le chauffeur et les domestiques. Philippe Vitali était souvent à l'étranger, il séjournait régulièrement dans la maison familiale à Frascati en Italie et à Cannes dans sa superbe « villa Fiorentina ». Il venait à Vigny surtout à la belle saison, mais il résidait aussi à Paris en son hôtel particulier bordant l'arc de triomphe au 7, rue de Tilsitt. Régulièrement un cocher partait de Vigny pour ravitailler sa famille en légumes frais. Une anecdote à

la fin du XIX^{ème} siècle : le cocher et tapissier du château Jean Bernanos, qui travaillait avec sa femme Marie Moreau, lingère et femme de chambre de la comtesse, étaient les parents de Georges Bernanos. La comtesse Vitali fut généreuse pour le futur écrivain à sa naissance et peut être pendant sa petite enfance.

On doit au comte Vitali la construction de plusieurs maisons. C'est ainsi qu'il construisit une grande maison, pour son médecin le docteur Euvrard qui se situe ruelle aux Moines.

En 1890, Philippe Vitali construisit une nouvelle gendarmerie (il trouvait que celle du Bord'Haut ne servait à rien) du style néo-ogival. A remarquer : les consoles qui soutiennent la corniche comme s'il s'agissait d'un mâchicoulis. La gendarmerie comprenait 5 logements, un bureau une salle de sûreté, des dépendances « buanderie, écurie », cela sur 4 000 m².

Il construisit également une maison pour l'ingénieur des ponts et chaussées. En 1908, Il transféra le bureau de poste rue du Général Leclerc, dans une maison lui appartenant. Auparavant en 1870, Philippe hébergea l'école communale de Vigny dans l'un de ses immeubles situé au coin de la place d'Amboise.



Maison du docteur Euvrard

Philippe Vitali (suite)

Puis Philippe se consacra à l'enseignement privé, Il rétablit l'institution des sœurs de Vigny et les installa rue Beaudouin dans une école (aujourd'hui détruite) qu'il fit construire. Il fonda même deux autres écoles qu'il bâtit à Frémainville et Longuesse. L'école libre de jeunes filles était entretenue par les Vitali, elle était gratuite et la grande majorité des jeunes filles du village s'y rendait. Une garderie y était adjointe pour prendre en charge les petits de 2 à 6 ans.

En 1891, Philippe Vitali finança en grande partie les 8 bornes fontaines du village à hauteur de 11 800 Francs sur 16 807 Francs, le reste étant à la charge de la commune qui finança l'entretien de la place publique grâce aux 200 Francs des droits de chasse de Philippe Vitali. Ces mêmes droits seront affectés l'année suivante à la construction du lavoir du Crèvecœur qui se situait en face des pompiers (détruit à la libération).

Il était d'une générosité sans égale. En 1894, il céda gratuitement un terrain pour le percement de la rue Vaillant (il possédait des maisons le long de la rue). Le conseil pour ne pas le frapper d'alignement construisit un mur de soutènement le long de ces maisons. En 1897, il fut sollicité pour la canalisation d'eau de la grande rue, soit 2 646 Francs sur 3 780 Francs. Il proposa à ses frais la réfection de plusieurs chemins, dont celui dit du Crèvecœur, qu'il fera élargir dans la partie longeant le parc où il fit planter une magnifique rangée d'arbres que l'on voit toujours aujourd'hui. Par la suite il entreprit de terminer la construction du chemin contournant le parc du château, qui dote maintenant la commune d'une belle promenade, aujourd'hui très fréquentée (à voir le long de ce chemin, dans le parc du château, le plus vieil arbre de Vigny un robinier, dont l'âge est estimé à 320 ans). Il fit planter également de beaux arbres que l'on peut voir encore aujourd'hui dans l'avant parc (parc Aubry).

L'ancienne église de Vigny datait pour une partie de la fin du 12^{ème} siècle et elle fut terminée au 16^{ème} siècle. Elle était ornée de l'écusson de la maison de Montmorency. L'axe de l'église était dirigé vers l'est, vers Jérusalem.

Elle bloquait la circulation et de plus était bordée de l'ancien cimetière, d'un jardin et de deux maisons dont le presbytère. En 1890, Philippe Vitali proposa la démolition de l'église et du presbytère, complètement délabrés, et la construction d'une nouvelle église dans le style néo-gothique ogival. Il proposa pour la nouvelle église une nouvelle orientation de 45 degrés vers le nord, ce qui conduira à une restructuration des abords, conférant aujourd'hui à la place un aspect moderne. Les travaux débuteront en 1894 par la destruction des deux maisons sur la place dont le presbytère (Philippe Vitali installera le curé dans une propriété, au 9 rue des Saules dont il fit don à la commune par la suite). Sous la supervision de l'architecte Georges Tubeuf, la première pierre fut posée le 30 octobre 1894, et, tour de force, la réception des travaux eut lieu le 29 juillet 1896. L'édifice fut consacré le 4 août 1896.

L'église de Vigny, y compris l'ameublement et l'orgue, coûtera à Philippe Vitali 319 900 Francs. Le comte Vitali se montra également très généreux lors de la reconstruction de l'église de Frémainville et de la restauration de l'église de Jambville.

Dans la nef de l'église de Vigny figurent 8 vitraux, représentant la famille Vitali, dus à Charles Champigneulle. L'on y reconnaît Philippe (Saint Philippe), et en face, sa femme Hortense (Sainte Hortense).



Hortense Vitali

Aux côtés de celle-ci, son fils Georges arborant la bannière aux armes familiales (Saint Georges). Faisant face

à Georges, son épouse Marguerite de Cholet (Sainte Marguerite). A la droite de Georges, sa sœur Marthe (Sainte Marthe). En face d'elle, son époux Adrien de la Motte Ango, vicomte de Flers (Saint Adrien). Enfin la dernière fille de Philippe, Thérèse (Sainte Thérèse) faisant face son époux Raymond de Beauchamps (Saint Raymond). Sur la droite, on remarque également un superbe chemin de croix en pierre du au sculpteur marseillais Paganoni, dont la 12^{ème} et la 13^{ème} station représentent la famille Vitali.



Philippe vitali chemin de croix à Vigny

Philippe fit reconstruire en 1902, à ses frais, l'église de Frémainville dans le style néo-gothique. A voir dans l'église des vitraux remarquables représentant Philippe et sa femme, son fils Georges avec sa femme, et aussi une sculpture où l'on reconnaît Philippe et Hortense.

En 1897, à 67 ans, Philippe confia à son fils, qu'il avait associé très tôt à la conduite des affaires, la direction de ses entreprises. Le 30 décembre 1909, le comte Philippe Spiridion Vitali, prince de Sant'Eusebio, s'éteignit en son hôtel particulier à Paris 17^{ème}, laissant la présidence de son empire à son fils Georges. Sur l'inventaire après son décès, il possédait en son nom propre la somme de 1 450 000 Francs. La chapelle funéraire se trouve au cimetière de Vigny, où il repose avec son épouse Hortense.

La fortune des Vitali était considérable. Après la grande guerre, Il n'en resta rien. Le 26 janvier 1971, le conseil municipal de Vigny adopta à titre d'armoiries municipales les armes de Philippe Vitali, et créa une rue Vitali dans le nouveau lotissement de la Gaudière.

Jean Ferlier

Marché de Noël : la magie opère toujours...

Nul doute que le très attendu marché de Noël de Vigny a permis aux visiteurs, cette année encore, de dénicher un cadeau coup de cœur, original et, bien évidemment, artisanal.



Cette année, le camion du Vexin est venu stationner dimanche 10 décembre sur la place de la mairie pour proposer aux visiteurs de délicieux produits made in Vexin. Le père Noël a fait une apparition dimanche également, à la grande joie des enfants.

Grâce aux bénévoles et à l'implication de tous, le marché de Noël est toujours une réussite et une véritable vitrine du rayonnement du village dans la région. Certainement l'un des plus beaux marchés de Noël du Val d'Oise...

La féerie de l'arbre de Noël à Vigny le 16 décembre

112 enfants entre 1 jour et 7 ans avec leurs parents étaient attendus à la salle des fêtes.



Dès 18h30 les premières familles arrivèrent à la salle des fêtes. Certains enfants avaient un beau bonnet de Père Noël, d'autres avaient mis leur tenue de fêtes. Ils étaient un peu excités en arrivant mais une fois que le film « Le Noël Féérique » a démarré les enfants se sont projetés dans ces 5 courts métrages pleins de poésie. La séance de cinéma terminée les enfants de Vigny ont appelé à qui mieux mieux le Père Noël et lui ont chanté une chanson pour le faire venir. Et... il est arrivé chargé de cadeaux pour les « enfants sages ».

La soirée ne s'est pas arrêtée là, car deux animations les attendaient dans la deuxième salle. Un super manège à pédales « un tour à biclou » et leurs deux animateurs ont fait un tabac auprès des enfants. C'était extrêmement ludique et rigolo. Sur la scène trois jeunes filles en BTS à l'école d'esthétique d'Eaubonne les attendaient pour les maquiller grâce aux produits de maquillage offert et le matériel prêté par Parisax. Les enfants s'installaient sur les hauts tabourets devant les tables de maquillage et en ressortaient transformés en princesse des neiges, en papillon, en Spiderman, ...

Pour que la fête soit complète Brigitte et Christelle nous avaient préparé un magnifique buffet pour les parents et un autre pour les petits gourmands.

AFM TÉLÉTHON INNOVER POUR GUERIR



Cette année le Téléthon tombant le même week-end que le marché de Noël, il a été décidé de ne pas faire d'animations à la caserne des pompiers et malgré un temps froid, il a tout de même été récolté au profit du Téléthon 950 € !

Samedi matin nous avons distribué les 45 sapins commandés, et vu le temps, le vin chaud a été bien apprécié ! Quant à la vente des différents petits objets, les collégiens très motivés ont battu leurs records d'achats !

Ce qui a contrarié bon nombre de petits à la sortie de l'école car il n'y avait plus beaucoup de choix. On essaiera de faire mieux l'an prochain... Merci à tous pour votre générosité.

Commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918

Le 10 novembre nous étions trois anciens combattants de notre association accompagnés de Madame Catherine Danel, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, invités par la directrice de l'école de Vigny à rencontrer les élèves de CM1 et CM2.



Jean Jolivard, René Lokocki et Francis Kochan



Après avoir déployé le drapeau tricolore dans la salle de motricité, la rencontre a débuté par une répétition de la Marseillaise admirablement interprétée par les enfants.

Ensuite nous avons évoqué le sens des commémorations du 11 novembre puis nous avons répondu aux nombreuses questions posées par les élèves au sujet de la guerre d'Algérie. Nous avons été étonnés par l'intérêt des élèves par leurs questions nombreuses et pertinentes. Le temps est vite passé. C'est la seconde année que nous apportons notre témoignage, nous restons à disposition pour renouveler ces rencontres.

Le lendemain c'était la célébration de la messe de la paix à l'église de Vigny et en mémoire du 10^{ème} anniversaire du décès de Monsieur Yves de Kervéguen ancien combattant de la guerre 1939-1945, officier de la légion d'honneur et ancien président d'honneur de notre association.

Textes d'écoliers

« Ce matin Nathan M est venu nous dire qu'on devait aller chanter. Quand on est arrivé dans la salle de motricité on s'est regroupé et Catherine Danel nous a donné le départ pour commencer la Marseillaise.

Quand on a commencé à chanter, les anciens combattants ont chanté avec nous. Puis après on leur a demandé s'ils avaient participé à la guerre et ils nous ont répondu qu'ils avaient participé à la guerre d'Algérie. Monsieur Jolivard était dans la santé, Monsieur Lokocki était aviateur, et Monsieur Kochan était dans le désert. Ils nous ont dit qu'il y avait plus qu'un ancien combattant de Vigny de la guerre de la guerre de 1939-1945, il s'appelle Monsieur Marcel Martin et il est en maison de retraite. Puis après ils nous ont demandé si on avait des questions. Ensuite, ils nous ont expliqué pourquoi on allait le 11 novembre au monument aux morts.

Mon avis personnel : j'ai bien aimé, on a appris des choses mais j'aime pas la guerre alors j'ai pas trop aimé »
Elara

Visite des anciens combattants de Vigny.
Vendredi 10 Novembre

« Le 10 Novembre 2017, trois anciens combattants sont venus dans l'école dans la salle de motricité. Nous avons chanté la marseillaise puis le couplet des enfants pour le 11 Novembre qui consiste à rappeler ceux qui se sont battus pour la France lors de la guerre de 1914-1918.

Ils nous ont raconté la guerre qu'ils ont faite, c'était la guerre d'Algérie qui avant appartenait à la France. Nous avons aussi posé des questions à Messieurs Lokocki, Jolivard, et Kochan qui étaient accompagnés par Catherine Danel. Les maîtresses des classes de CM1-CM2 A et B étaient là avec nous. Monsieur Jolivard était dans la santé, Monsieur Lokocki était aviateur et Monsieur Kochan était dans le désert.

Mon avis personnel :
J'ai bien aimé qu'ils nous racontent un petit peu ce qui s'est passé pendant la guerre et j'ai vraiment compris comme c'était dur. »
Elise

Commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918 (suite)



Assemblée générale de la Fédération.

Comme chaque année la commémoration réunie de nombreux participants, la clique de Guiry-en-Vexin, les gendarmes, les sapeurs-pompiers avec leurs véhicules, les élus des villages voisins, les anciens combattants, les élèves de Vigny et un public nombreux.

Les associations d'anciens combattants de l'ancien canton de Vigny sont regroupées au sein d'une fédération qui a tenu son assemblée générale le 23 novembre dernier.

Au monument aux morts, cette année pour la première fois, malgré la pluie, les enfants ont interprété la Marseillaise.

Nous y avons évoqué l'avenir de nos associations. Si vous pensez qu'il est important d'assurer le devoir de mémoire envers ceux de notre village qui ont donné leur vie pour que la France demeure un pays libre, d'assurer ce devoir de mémoire auprès de nos enfants et petits enfants, vous êtes les bienvenus dans nos associations.

La célébration au cimetière s'est terminée par un temps de recueillement sur la tombe de Monsieur Yves de Kervéguen avec dépôt de gerbes.

Le pot de l'amitié, à la salle des fêtes, a conclu cette belle cérémonie.

René LOKOCKI
06 45 35 30 41

Ravivage de la flamme du soldat inconnu

Le 21 octobre dernier nous avons été invités par le comité de la Flamme à nous rendre à l'arc de triomphe de l'étoile pour raviver la flamme du soldat inconnu. Le car qui nous emmenait était pratiquement plein, de nombreux élus, des élèves de 3^{ème} du collège Roland Vasseur accompagnés par leur principal et des élèves de Seraincourt. La cérémonie a commencé par un défilé entre le haut des Champs Élysées et l'Arc de Triomphe, puis nous avons déposé notre gerbe et roses par les jeunes, nous avons chanté la Marseillaise et ravivé la flamme de la tombe du soldat inconnu. Ce fut une cérémonie émouvante qui restera gravée dans les souvenirs de nos jeunes.



Une année à l'école...

En septembre, c'était le temps de la rentrée et de l'accueil à l'école des nouveaux enseignants et des nouveaux élèves : bienvenue à tous et en route pour une nouvelle année !

En octobre, les traditionnelles vendanges ont été menées cette année par les CM1/CM2B : de bonnes grappes ont été récoltées et partagées par tous les élèves de l'école !



En novembre, 2 classes se sont rendues à Villarceaux pour visiter l'exposition et participer à un atelier de réalisation plastique. Vive les artistes !



En décembre, les enfants sages n'ont pas manqué la visite du père Noël !



Cette année, pour le marché de Noël, un sac comportant un dessin réalisé par chaque enfant de l'école ainsi que des couronnes réalisées par les parents ont été proposés.



Cette année scolaire est marquée par un travail culturel et artistique dans chaque classe. L'école prend appui sur des partenaires locaux :



- Chaque premier mercredi et jeudi, les élèves se rendent à la bibliothèque de Vigny, lieu de culture et d'enrichissement. Quel plaisir de découvrir de nouveaux livres et de pouvoir en ramener un chez soi !
- Un intervenant du SIMVVO (Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise) vient toutes les deux semaines à l'école. Son travail consiste en la pratique du chant choral avec les plus jeunes, et en la création de paysages sonores pour les CM1/CM2. Les CM1/CM2 se retrouvent également à la chorale tous les vendredis matin.
- La culture, c'est aussi le partage. Les élèves les plus grands vont lire régulièrement des histoires aux plus jeunes.

- Les classes de maternelle ont choisi de travailler cette année sur le thème des grandes périodes historiques. Les autres classes étudient également le temps qui passe au cœur des programmes. Ce thème sera également celui du spectacle de fin d'année. Le patrimoine est également abordé en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vexin.



Tous ces projets aboutiront sur le traditionnel et fédérateur spectacle de fin d'année.

Voilà une année qui s'annonce très riche ! Merci aux enfants pour leur investissement !



A NOTER

Le SIMVVO a désormais sa page facebook, n'hésitez pas à la consulter :

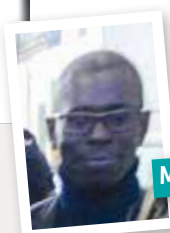
<https://www.facebook.com/Simvvo-1097999920303454/>

Le Collège Roland Vasseur : au cœur de la vie éducative du Vexin

Le collège de Vigny participe activement à la vie éducative du Vexin. Son projet, mis à jour en juin 2017, s'articule autour de trois axes émanant du projet académique :

Axe 01

Faire réussir tous les élèves



Monsieur Dembelé

Principal du collège

Entré dans l'éducation nationale en 1998, j'ai œuvré dans le 1^{er} degré jusqu'en 2010, avec notamment six années de direction d'école. Sarcelles et St-Gratien sont les deux villes dans lesquelles j'ai été Professeur des Écoles.

C'est une rencontre avec un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) qui m'a poussé vers la direction d'établissement (2nd degré).

Je suis devenu principal adjoint en septembre 2010 et c'est en avril 2016 que j'ai entamé ma carrière de chef d'établissement en étant affecté au collège Roland Vasseur.

Axe 02

Apprendre et agir dans le monde du 21^{ème} siècle

L'ensemble de la politique de l'établissement a pour objectif l'épanouissement de tous ses acteurs, élèves et adultes. Cette orientation doit faire du collège Roland Vasseur un lieu qui permet à chacun de trouver sa voie en faisant entendre sa voix.

D'où un dialogue de tous les instants et des actions tournées autant dans qu'en dehors de l'établissement.



Forum des métiers 2016

Axe 03

Faire du collège un lieu de transmission des savoir-être



Classes de 3^{ème} à Londres

Ainsi, chacun œuvre à la réussite des élèves, à leur bien-être et à leur ouverture.

De nombreux projets naissent ou se poursuivent chaque année et constituent l'ADN du collège : sorties (théâtre, cinéma), voyages (Londres, Loire, Provence, Bretagne, Allemagne), spectacles, forums (métiers, portes ouvertes) et cérémonies (cérémonie républicaine de remise des diplômes du brevet) participent au rayonnement du collège.

C'est à ce prix que notre action restera constructive, visible et efficace.



Événements

Journée du patrimoine du 17 septembre

Retour sur une journée riche d'histoire et d'anecdotes...



Gros succès de cette journée, plus de soixante personnes ont eu le plaisir de visiter l'extérieur de quatre demeures pleines de charme.

La visite a commencé par : **la ferme Beauséjour**. C'est une grande ferme à cour fermée entourée de bâtiments construits en partie au 17^{ème} siècle. Le colombier, octogonal (28 m de circonférence), contenait à l'origine 4 250 boulins de « plâtre ». En 1660, le moulin « banal » (aujourd'hui dit « rouge ») et la ferme appartenaient à la Duchesse de Ventadour. C'était à cette époque la ferme du château et y logeait le « receveur fermier du domaine ».



Ensuite visite de **la galerie d'arts du Vexin**. C'est probablement la plus ancienne maison de Vigny. En 1643, la maison appartenait à Jean Drouet, c'était le lieutenant de justice de Vigny, il était le représentant de la terre du seigneur de Vigny en l'occurrence la Duchesse de Ventadour. Jean Drouet était l'homme le plus riche du village, il possédait entre autres : 8 parcelles de vigne soit 4 504 m², 67 parcelles de terre labourables sur plus de

26 hectares et plusieurs maisons dont l'une dans la ruelle des Cendres où pendait l'enseigne la croix blanche.

La maison dite « Jean Drouet » fut le logis de Gabriel Valentin Devicque, maire de Vigny de 1790 à 1805 (lors de l'inventaire suite à son décès, il possédait entre autres : 21 hectolitres de vin rouge cru de Vigny ou encore dans la bergerie attenante au salon et dans la charreterie située dans la grande cour 121 moutons ». Cette maison abrita à la fin du 19^{ème} siècle le premier bureau télégraphique du village. *Une anecdote : durant la guerre de 1870, lors d'un séjour dans cette maison, Charles Gervais aurait créé « le carré frais » portant son nom.*



Troisième visite : **le pavillon Louis XIV** bordant la rue Marie. Cette grande bâtisse ressemble côté jardin à une gentilhommière. Appelée aussi pavillon Louis XIV elle a été construite à la fin du 17^{ème} siècle sur les restes d'un bâtiment plus ancien, car dans

le parc un souterrain mène à une cave voutée datant du 14^{ème} siècle. Ce pavillon aurait été une maison de rendez-vous au début du 18^{ème} siècle. En 1740, le propriétaire était Maître Eustache Leger, procureur au Chatelet, demeurant à Paris rue de l'Arbre Sec. *Une anecdote : dans les années 1920, le propriétaire de l'époque Monsieur Pereyra, courtier en bourse, organisait de nombreuses fêtes dans sa maison. Lors de la fête du 13 octobre 1928, il avait un spectacle animé par une troupe venant de Paris, parmi les comédiens il y avait Madeleine Renaud.*

Dernière visite, **la maison du docteur Euvrard (4 ruelle aux Moines)**. On doit à Philippe Vitali la construction de cette grande maison pour le docteur Euvrard. Cette propriété borde la ruelle Tortue et la ruelle aux Moines. Jusqu'en 1918, le médecin fut logé, chauffé éclairé par le châtelain qui lui offrait aussi : jardinier, voiture et chevaux en compensation des soins qu'il devait donner à ses employés travaillant au château. Le docteur préparait lui-même ses médicaments, il avait sa propre pharmacie. Souvent la Comtesse l'envoyait soigner les pauvres. A côté de l'école, on doit aussi au comte Vitali la construction d'une nouvelle gendarmerie dans le style néo-gothique ogival.



Un grand merci aux propriétaires de nous avoir ouvert leur porte, ainsi que notre guide Jean Ferlier aidé par Jean Jolivard.

28 octobre

Matinée éco-citoyenne



Cette année nous avons décidé de commencer à nettoyer le terrain communal jouxtant le nouveau gymnase. Ainsi, le samedi 28 octobre une vingtaine de personnes armées d'outils se sont rendues disponibles pour supprimer les ronces, les



repousses d'arbres ou dégager des arbres fruitiers envahis par du lierre.

Toutes les petites mains étaient nécessaires pour rendre ce terrain accessible.

A la fin de cette matinée, un pot a été offert par la Mairie à tous les participants.

C'est dans la joie et la bonne humeur qu'ensuite une visite a été effectuée au gymnase.



La prochaine journée sera le 24 mars pour nettoyer l'aubette !

Le cinéma à Vigny

En 2017 plus de 60 films ont été tournés dans le Val d'Oise et notre village est un lieu très prisé des réalisateurs.

Beaucoup de scènes sont tournées dans le château de par son aspect atypique pour le Vexin, de style renaissance.

On notera que 2017 aura été une année très riche puisque trois films ont été tournés dans notre village dans des lieux jusque-là jamais filmés.

- « La Finale » de Robin Sykes, tourné au café de la Poste, au rond-point des vignes et sur la RD 169 entre Vigny et Longuesse ;
- « Un peuple et son roi » de Pierre Schoeller, tourné dans le château ;
- « Gueule d'ange » de Vanessa Filho avec Marion Cotillard, tourné dans la salle des fêtes.

Il faut savoir qu'après 1937, date du premier tournage au château, plus de 45 films ont été réalisés en partie dans notre village.

Certains habitants ont fait les figurants, et ont pu approcher les vedettes, et si



tournages perturbent quelques fois notre tranquillité, ils mettent en « lumière » notre village !

Parmi les films les plus connus et devenus des classiques, on peut citer deux films « les Barbouzes » et « On a retrouvé la 7^{ème} compagnie ».

Plus récemment :

- « Les visiteurs » en 1993 et la fille de D'Artagnan avec Sophie Marceau ;
- En 2005, trois films ont été tournés dont « 36 Quai des Orfèvres » ;



- En 2011 « Les saveurs du Palais » avec Catherine Frot et Hippolyte Girardot, et un acteur inattendu, Jean d'Ormesson ;

- En 2014 « Doc Martin », série télévisée avec Thierry Lhermitte.

Proche de Paris, le Vexin, par ses paysages, reste une destination privilégiée des réalisateurs et le château un monument de choix.

Vigny, « Plus beau village du Vexin » selon notre maire, n'a pas fini d'attirer la création cinématographique.



Ecole de Sabre Kusanagi Grand club de judo et fleuron de l'escrime japonaise

Pour la 2^{ème} année consécutive nous dépassons les 100 adhérents. Plus de 70 familles nous ont confié leurs enfants dont la moitié de Vigny pour parfaire leur éducation physique et morale et les cours de judo enfants saturent dans leur espace actuel.



L'enseignement de l'École de Sabre est dispensé avec **l'amour de bien faire**, dans un **esprit d'excellence** mais surtout de **bienveillance**.

En escrime japonaise sportive, cette année encore de nombreuses médailles nationales, dont une en **or** en coupe de France et un **vice-champion de France**.

L'école a également produit une **nouvelle ceinture noire**.

Les pratiquants de sabre traditionnel ont fait leur pèlerinage annuel de **perfectionnement** de leurs techniques au **Japon**.

L'entraînement au **sabre laser** a lieu tous les dimanches matin, il est ouvert et **accessible à tous et à toutes** à partir de 14 ans. Les plus petits peuvent s'inscrire en stage pendant les vacances scolaires.

Pour des samedis après-midi ludiques, plus de **50 jeux de société** sont mis à disposition des petits et des grands stratèges à la **maison du village**.



Tous les ans l'école est en spectacle à **l'ouverture du feu d'artifice de Us**, aux **vergers d'Ableiges** et en fin de saison dans les **kermesses et fêtes de village de Vigny, Us et Ableiges**.

Pour petits et grands un après-midi de **feu aux joues** : notre **grand tournoi amical** de jeux d'adresse qui a eu lieu le **13 janvier**.

Stage Star Wars 7 à 14 ans : du lundi 19 au vendredi 23 février à la salle des fêtes de la mairie de Vigny. Inscriptions par le formulaire sur le site **www.ecoledesabre.fr** ou **kusanagi@ecoledesabre.fr** ou **01 30 39 29 78**.

Très bonne année à tous !

Contact : 01 30 39 29 78 ou **www.ecoledesabre.fr**



Des événements portés par les bénévoles !

Chaque année, activités et événements dans le village sont proposés par l'association Vigny Loisirs.

Des activités sportives et culturelles mais aussi tous les mois un événement qui ponctue la vie du village de manière joyeuse, ludique et attractive. Bourses de jouets anciens, soirée collège, soirée à thème, marché de Noël, exposition avec la médiathèque, brocante, spectacle des sections danse et éveil... se déploient au fil des mois.

Des événements qui ne pourraient pas avoir lieu sans l'aide et l'implication



de nombreux bénévoles qui oeuvrent toute l'année pour un village en fête. Toute l'équipe de Vigny Loisirs en profite pour les remercier chaleureusement ! Sachez, que même une petite heure sur une animation, c'est toujours une aide précieuse. Chacun fait à sa mesure et selon ses moyens. Sans eux, sans vous... rien n'est possible !

La soirée blanche : le succès toujours au rendez-vous !

Après les années 80 et la soirée USA, la fête a de nouveau battu son plein le 21 octobre dernier, grâce à l'imagination et au talent de Vigny Loisirs, qui avait choisi d'organiser cette année, un dîner/soirée sur le thème du blanc. On peut dire que la chaleur de l'ambiance de la salle des fêtes rivalisait véritablement avec le climat de Saint-Tropez, rehaussée par la magnifique décoration en lien avec le thème.



Côté papilles, le risotto préparé avec minutie par le chef David Fauveaux a donné entière satisfaction aux convives qui, entre 2 danses, ont pu immortaliser cette soirée festive grâce à l'installation d'un stand photo à l'entrée.

Pour toute information :
www.vigny-loisirs.fr



Le TC Vigny se veut un club à taille humaine. Situé dans le cadre agréable du parc des sports de Vigny, il met à disposition des adhérents un club-house, deux courts en dur et un mur d'entraînement. Il propose une école de tennis à partir de 7 ans pour des cours de tout niveau.

Pour l'ensemble de ses adhérents, le TC VIGNY organise tout au long de l'année plusieurs manifestations, de l'après-midi adhérents à son traditionnel et renommé tournoi merguez en juin, en passant par son tennis galette de janvier, sa soirée annuelle prévue le 31 mars, ou encore ses tournois internes qui débiteront en mars.

Le club permet aussi aux joueurs de participer aux compétitions régionales avec 5 équipes sur deux périodes, en mai et en septembre.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.



**Pour tout renseignement : tc.vigny@fft.fr ou 06 14 65 83 58
Ou retrouvez-nous sur www.facebook.com/tc.vigny**



Association Sportive du Vexin

Siège social : Mairie de Marines - place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Cela fait maintenant 4 ans que l'AS-VEXIN a relancé sur la commune de Vigny une école de football pour les enfants de Vigny et des villages alentours, l'activité sportive sur les installations de Vigny est maintenant rodée et organisée.

L'école de foot pour les enfants de 6 à 11 ans occupe majoritairement les terrains. Les lundis et mercredis pour les entrainements et les samedis matin pour les rassemblements.

Vigny est aussi un pôle très important pour les catégories féminines. Les U16 F et seniors F se partagent les terrains pour les entrainements le mardi, jeudi et vendredi. Les matchs pour les 2 sections se déroulent le samedi après midi.

Quant à nos anciens +45 ans, ils n'ont jamais quittés Vigny et occupent les terrains les dimanches matin.

L'objectif de notre association est de donner accès à la pratique du football à proximité du lieu de vie des enfants, nous avons donc ouvert cette saison une école de foot sur la commune de Sagy (15 enfants). Merci à Jacky



Jouanne ancien président de L'ASVA qui a pris en charge le centre de Sagy.

En plus de notre activité sportive, notre club organise des actions citoyennes, comme la collecte de jouets par les enfants du club en partenariat avec le

secours populaire (samedi 9 décembre à Vigny et samedi 16 à Marines).

L'année 2018 sera importante pour notre club, avec une première expérience en football adapté.

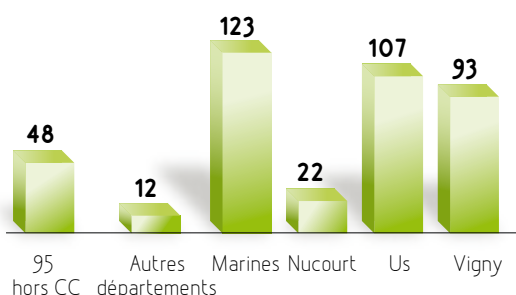
Merci aux adhérents pour leur confiance ainsi qu'à la mairie de Vigny qui nous accompagne au quotidien pour mener à bien notre projet.

Bonne année à tous

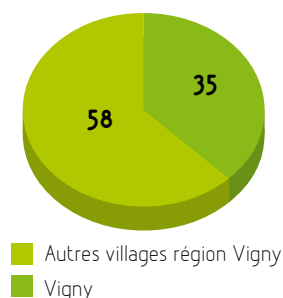
*Jean-Michel LE NOURS,
Responsable jeunes*

Laurent BELADINA, Président

Répartition des 405 licenciés de l'AS VEXIN sur le Vexin



Répartition des effectifs de l'AS VEXIN sur la région de Vigny





L'APEV 95

(Association des Parents d'Élèves de Vigny)



L'APEV 95 entame en cette année scolaire 2017/18 sa 3^{ème} saison.

Forte de ses actions de l'an passé (notamment le grand succès de son 1^{er} carnaval en mars 2017) et dotée d'une nouvelle équipe et d'un nouveau logo (fait par Mme Caroline Van Esschen, infographiste, qui vient



de lancer son activité sur le site graphika.fr), l'APEV souhaite plus que jamais soutenir l'école dans ses projets pédagogiques et travailler avec le corps enseignant. Elle a également la volonté de proposer aux écoliers et à leurs familles des événements festifs (dans le cadre scolaire et

périscolaire) afin de créer du lien et de la convivialité. Pour ce marché de Noël 2017, l'APEV a innové et proposé aux familles des sacs de courses comportant le prénom et le dessin de tous les enfants de l'école. Les traditionnelles couronnes végétales et des photophores (confectionnés par les parents d'élèves) ont également été vendus afin de financer ses projets. Les membres du bureau de l'APEV sont : Nathalie Lecanu présidente, Sandrine Duc secrétaire, Céline Desmay secrétaire adjointe, Christophe Lecanu trésorier. À ces membres du bureau se rajoutent les membres du conseil d'administration qui sont tous extrêmement motivés.

Pour tout renseignement :
parentselevesvigny95@gmail.com



Gilles Cottreau sculpteur et tailleur de pierre

Installé à Vigny depuis plus de 30 ans, Gilles est une figure du village.

Vous le verrez de temps en temps sur la place d'Amboise, fumant sa cigarette devant le café de la poste, reconnaissable à son look d'artiste aux cheveux longs, noués à l'arrière.

Mais savez vous réellement qui se cache derrière le personnage ?

Tous les bancs de pierre qui jalonnent le village sont sortis de ses mains. Gilles Cottreau tailleur de pierre a fait de sa passion, la sculpture, son métier.

Parcours d'un autodidacte

Ce francilien originaire de Houilles, dont une rue porte le nom d'un membre de sa famille, a vécu auprès d'un père ébéniste qui lui a donné l'amour du travail manuel. Puis après avoir passé une partie de sa jeunesse comme motoriste dans la course

automobile avec l'écurie Renault, ses goûts éclectiques le conduisent aux « PUCES » où il devient antiquaire avant d'ouvrir une boutique dans le marais. Marié puis divorcé, arrivé à la trentaine, ce célibataire change de voie. Les aléas de la vie l'entraînent à Vigny pour aider un copain à rénover le bâti ancien de sa maison (actuellement la galerie d'arts).

Une passion qui devient un métier

« J'ai toujours aimé sculpté le bois, la pierre, de mon hobby j'en ai fait un métier ».

Il retrouve les gestes d'autrefois en travaillant la pierre de ses mains, sans machine, uniquement à l'aide d'un burin et du chemin de fer (rabot pour la pierre). Son atelier se situe à Longuesse. Sous un statut d'artiste, il intervient à la demande pour toute commande en fonction des souhaits du client. C'est ainsi qu'en le voyant travailler pour la rénovation de l'ancienne maison Thépaut (devenue

la galerie d'arts), le maire de l'époque Yves de Kervéguen lui commande un certain nombre de travaux pour la ferme de la comté : rénovation, maçonnerie, consoles de pierre, bas reliefs... Il se fixe alors à Vigny.

Il a réalisé les bancs de pierre d'une quinzaine de communes voisines (Courcelles, Nucourt, Grisy les Plâtres...) Il a à son actif diverses créations de cheminées, lucarnes, statues, pièces décoratives, vasques de jardin, stèles, et même les colombariums de Théméricourt et de Longuesse.

Discret et réservé ce solitaire a aussi réalisé une exposition de ses œuvres, statues modernes en bois, dans le sud de la France où réside une partie de sa famille.

A l'écoute mais taiseux, Gilles se livre davantage dans ses créations.

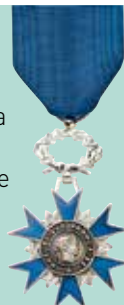
Alors si vous avez un projet vous pouvez le contacter au 01 30 39 20 46

Elles se sont distinguées...

Sonia Laage reçoit les insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite.

Le 14 novembre dernier à la Maison du Parc à Théméricourt, Madame Sonia Laage, paysagiste libérale, DPLG et paysagiste conseil de l'état auprès du ministère de l'environnement a reçu de Marc Giroud, président du Parc Naturel du Vexin les insignes de chevalier dans l'ordre national du mérite, pour son parcours professionnel et ses réalisations dans des contextes très divers, urbains périurbains et ruraux.

Le président Giroud a cité les différentes interventions de Sonia Laage en relation avec les engagements nationaux pour le



développement durable, la biodiversité et la nature en ville : que ce soit dans la réalisation de chartes paysagères de PNR, la création de POS (Plan d'Occupation des Sols) et de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de communes, notamment Vigny, et son engagement dans des instances professionnelles, sans oublier sa participation à différentes publications.

Un talent ainsi reconnu, une passion pour la nature et des qualités personnelles de persuasion, de courage, pour défendre ses projets.

Une vexinoise à l'honneur que nous félicitons.

Mallaury Paviot gagnante de la grande finale Equidia Life au Maroc.



Après avoir remporté en juin dernier le Challenge Equidia Life Académie, dont le prix était une participation à la Grande Finale Equidia, dans le cadre de la compétition internationale du Morocco Royal Tour, Mallaury Paviot a gagné cette grande finale de sauts d'obstacle internationale (CSI).

Diffusée sur la chaîne Equidia life le 28 Novembre dernier, la retransmission de l'événement a réuni, famille, amis et coach au restaurant « le domaine du centaure ».

Entraînée à El Jadida, sur le site de la compétition au Maroc au Sud de Casablanca, par Philippe Rozier, champion olympique de sauts d'obstacle, elle montait « sex-appeal » une jument appartenant aux écuries royales du Maroc.

Une expérience unique pour cette jeune cavalière de 17 ans qui participait à son premier concours international en dehors de nos frontières. Mallaury fait la fierté de sa famille, mais aussi de son coach Audrey Jorelle qui l'a formée à partir de ses 5 ans.

Félicitations à notre championne.

Portraits de nos employés communaux



Joao Morais

Joao est arrivé à Vigny en 1994. Il a commencé à travailler à mi-temps pour la mairie. Lors de son arrivée il y avait peu de matériel mécanique, les espaces verts s'entretenaient manuellement. A l'époque on plantait 7 000 pieds de fleurs ! C'est aussi lui qui fait les travaux de maçonnerie pour la commune (le mur du stade, le local pour les archives...). Si nous avons un stade aussi bien entretenu c'est aussi grâce à lui (les tontes des terrains de foot, le ramassage des papiers, attraper les taupes qui se font un plaisir de faire des petits tas de terre...). Il en est aussi le gardien. Il est responsable de l'équipe des cantonniers.



Jean-Michel Maerten

Notre électricien aussi appelé par certains « MacGyver » car il est vraiment polyvalent et sait presque tout faire.

C'est à la suite d'une petite annonce dans La Voix du Nord qu'il est venu travailler à Vigny en 1990. Il est responsable de l'éclairage public et de toute l'électricité dans la commune. Il a fait les travaux d'électricité pour l'ancienne salle informatique et pour la salle de psychomotricité de l'école, la salle de musculation, l'école de musique et les logements locatifs communaux.

Il peut aussi devenir plombier et menuisier, c'est aussi lui qui à l'époque a installé la chaufferie de l'église, les candélabres dans la Gaudière, la ZAE de la Croix Jacquobot et le Bord'Haut de Vigny.

Tout dernièrement (cf. travaux réalisés en 2017) il a remplacé et monté entièrement le nouveau chalet aux écoles et la maisonnette pour les enfants.

Tout ce qu'il aime c'est la polyvalence de son travail.



Jonathan Capron

Jonathan est à Vigny depuis 2008. Il est titulaire d'un CAP et d'un BEP en espaces verts. Il a travaillé en imprimerie, dans la fibre optique, en jardinerie avant de rejoindre l'équipe des cantonniers.



Fabrice Bourmaud

Fabrice est arrivé cette année après avoir travaillé comme cantonnier dans une ville voisine. Tous les deux entretiennent les massifs, taillent, tondent les pelouses, nettoient les trottoirs et les routes. Ce qui leur plaît dans ce travail c'est de pouvoir travailler en extérieur et de rendre notre village propre et beau !

Vigny est particulièrement bien équipé. Nous avons un tracteur, une balayeuse, une épareuse, un aspirateur à feuilles, une débroussailleuse, un taille haies, une tondeuse, une lame et une saleuse en cas de neige.



Christelle Pichard

Arrivée au secrétariat de la mairie d'une nouvelle employée en la personne de Christelle Pichard.

Christelle aura en charge l'accueil et fera le lien avec l'école pour tout ce qui à trait à la cantine et garderie, elle est agent territorial titulaire et travaillait précédemment à la mairie de Marines.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Rappel

La mairie est de nouveau ouverte chaque samedi matin de 9h à 12h ce qui permettra aux personnes travaillant en semaine d'avoir un accès plus facile aux services de la mairie, notamment pour les passeports et délivrance de cartes nationales d'identité.

L'automobile à Vigny

Pas de problème pour faire réparer, acheter ou vendre une voiture à Vigny. Une quinzaine de personnes travaillent dans ce secteur économique, à la Croix Jacquobot, au Bord'Haut où les enseignes foisonnent.

à la Croix Jacquobot

Garage VIGNY AUTOMOBILES, le plus important en terme de salariés (6), est dirigé par Christophe Bourgeois.

Faisant partie du réseau Eurorepar l'atelier intervient sur tous les types de véhicules quelque soit la marque. Agent récent du concessionnaire Opel de Saint-Ouen l'Aumône, un commercial assure la permanence le mercredi. Mais c'est surtout la réparation et l'entretien qui assurent le chiffre d'affaire, la vente ne représentant que 10 %. Respectueux de l'environnement, le gérant, Christophe Bourgeois, a suivi dès la

création du garage en avril 2009, les normes très strictes de dépollution : déshuileur, débourbeur avant égout, ont été installés. La gestion des déchets représente un budget non négligeable. 2000 clients font confiance à l'équipe de Christophe Bourgeois, qui « aime bien ses clients », recentre ses relations sur l'humain, fournit un travail de qualité et fidélise sa clientèle. Il trouve une bonne synergie avec les entreprises voisines qui sont toutes clientes, et se plaît bien à Vigny. Impliqué dans la vie locale, Vigny Auto apporte son soutien par des lots à la kermesse de l'école, à son animation avec les karts et les vélos.



VIGNY AUTOS
28, rue de la Croix Jacquobot
Tél. : 01 34 48 66 50

Zae du Bord'Haut appartenant à la communauté de communes

DS AUTO VEXIN

C'est un ancien habitant de Vigny, Eric Dos Santos qui a repris le garage Pelletier en juillet dernier.



Après 20 ans d'expérience dans la mécanique, il est maintenant à son compte dans le village où il a passé sa jeunesse. Il répare toutes les marques, assure l'entretien des véhicules, avec l'aide du mécanicien en place et un apprenti du GARAC (école nationale des professions de l'automobile).

Accueil souriant, réactivité, service au client sont ses priorités. Accommodant, il monte même les pneumatiques que vous achetez sur internet.

Il se fait livrer les pièces par un réseau de distributeurs notamment AD. Les habitants de Vigny seront les bienvenus accueillis en voisins.

DS AUTO VEXIN
1, rue de Rouen
Tél. : 01 30 37 81 67

CHL AUTOMOBILES

Une trentaine de véhicules haut de gamme, principalement des marques allemandes, BMW, Audi, Mercedes, mais aussi Jaguar, land rover, volvo... attendent l'acheteur au Bord'Haut.

Christophe Pesnel est le gérant de ce garage de véhicules premium d'occasion. Il achète et revend plus de 150 véhicules par an grâce aux annonces sur internet, le Bon Coin et la Centrale.

En provenance des concessions, les véhicules sont tous révisés dans les garages voisins, et garantis sur l'ensemble du territoire entre 6 mois et 3 ans.

Créé en mars 2006 à Chambourcy, CHL s'est ensuite installé en janvier 2015 au Bord'Haut, accès pratique sur la RD14, proche de Roissy et des grands axes. C'est important pour la clientèle qui vient à 80 % de la province. Alors si vous êtes intéressé, une visite s'impose, uniquement sur rendez-vous.

CHL AUTOMOBILES
1, rue de Rouen
Tél. : 01 34 30 91 55
chl-automobiles.com

RB AUTO

Romain Bergaud est arrivé en 2011.

Son activité : achat, vente et reprise de tout véhicule, et même des engins de travaux publics.

Cette société a commencé par l'enlèvement de véhicules hors service, récupération de pièces et débarras d'épaves conduites dans les centres agréés, puis l'activité s'est rapidement développée autour de l'achat et de la revente de véhicules utilitaires et d'automobiles.

La vente se fait sur internet, sur le Bon Coin et la Centrale.

3 personnes travaillent pour cette activité.

RB AUTO
1, rue de Rouen
Tél. : 06 60 91 43 53





Semaine des 4 jours pour la rentrée 2018/2019

En accord avec la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) et l'ensemble des communes membres, il a été décidé pour la rentrée 2018/2019 de revenir à la semaine de 4 jours.

Notre nouveau gouvernement avait donné la possibilité aux communes et/ou aux intercommunalités de modifier les rythmes scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles à partir de la rentrée 2017. Rappelons que ceux-ci avaient été mis en place dans l'urgence en juin 2013, et qu'ils devaient permettre aux enfants d'avoir des journées plus allégées en leur rajoutant une matinée.

Avec l'introduction de cette dérogation l'Education Nationale donne de la souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, et ce dans le souci de l'intérêt des élèves. La CCVC avait pris la décision en juin, de se réserver quelques mois de réflexion plutôt que de prendre une décision dans la hâte (le décret étant publié le 29 juin au Bulletin officiel). C'était aussi mettre les familles dans l'embarras pour leur organisation de la rentrée et cela à la veille des vacances scolaires.

Après concertation et vu les difficultés que rencontre bon nombre de petites communes pour l'organisation des NAP et pour la charge financière que celles-ci représentent pour les mairies, la CCVC a décidé de repasser à la semaine des 4 jours pour la rentrée 2018.

Rappelons quand même que la mairie de Vigny avait fait le choix de mettre en place des activités de qualités grâce auxquelles les enfants avaient pu découvrir des activités sportives, culturelles ou artistiques durant ces 4 années et ce malgré le coût financier.

En ce qui concerne les centres de loisirs pour le mercredi, il n'y aura plus de transport organisé par la CCVC et ceux-ci ne seront plus sectorisés. Les familles seront libres d'inscrire leurs enfants dans le centre de leur choix.

Et le bien-être des enfants dans tout cela... Certains vous diront que les enfants sont plus fatigués, mais est-ce forcément les rythmes scolaires ou les heures de coucher tardives dues aux rythmes de vie des parents. D'autres se disent qu'il vaut mieux travailler davantage les matières fondamentales (maths, français) plutôt que de viser l'épanouissement à travers des activités artistiques, récréatives dans le cadre des activités périscolaires. D'autres encore vous parlent de la lourdeur des programmes scolaires. Quoi qu'il en soit, en tant que parent, nous souhaitons le meilleur pour nos enfants, afin qu'ils deviennent des adultes responsables et épanouis dans un monde qui change à toute allure.

Conseil

Intercommunal

Jeunes (CIJ)

Deux jeunes élues de Vigny, à savoir Anaëlle Quellery et Claire Pailla coachées par Antoine Traineau, font partie de la commission transport du CIJ.



Ils ont participé à une réunion sur la mobilité dans le Vexin organisée par le Conseil Départemental et travaillent aussi au sein de leur propre commission.

Deux projets ont vu le jour :

« Plutôt actif » il est en test actuellement sur Sagy et indique le temps de parcours vers Longuesse ou Condécourt que ce soit à pied ou à vélo.

« Coup de pouce » il s'agit de stop amélioré de nos villages vers la D14 pour rejoindre la ligne de bus 95-04. Il est testé de Longuesse vers Vigny et de Nucourt vers Clery grâce à une borne que l'on actionne et qui se trouve aux arrêts de bus.

Un recensement est prévu sur la ligne 95-04 le matin, car il arrive bien souvent que les bus soient complets et ne puissent plus prendre de passagers. Les informations seront ensuite remontées auprès du Conseil Départemental et du STIF.

Le dernier sujet sur lequel la commission travaille c'est l'installation d'abris de vélos sécurisés à certains arrêts de bus. Ainsi on pourra ranger son vélo en toute sécurité et ensuite prendre les transports en commun.

Incident sur câble internet



Depuis le mois d'août 2017 les habitants de Gadancourt et de Théméricourt ont eu de très gros

problèmes de réception informatique. « Orange » avait détecté qu'il y avait un problème sur le câble internet au niveau de Vigny (rue Beaudouin : en face de l'impasse du Couvent). Il a fallu de multiples échanges entre les différents intervenants : Orange, le Conseil Départemental pour la route et la mairie pour les trottoirs fraîchement refaits pour en trouver la cause (câble défectueux) et remplacer ce câble de 150 mm de diamètre. Il aura fallu attendre fin octobre pour que tout rentre dans l'ordre.

Comment reconnaître et agir devant une victime d'Accident Vasculaire Cérébral ?

Il existe 2 sortes d'AVC :

- par caillot bouchant une artère cérébrale (80 % des AVC)
- par rupture d'une artère cérébrale, entraînant une hémorragie dans le cerveau (20 % des AVC).

Attention, il existe aussi des Accidents Ischémiques Transitoires (AIT) : artère cérébrale se bouchant partiellement et pas de façon durable (du moins dans un premier temps), mais pouvant faire survenir un véritable AVC un peu plus tard. Donc, tout AIT est à prendre très au sérieux comme un AVC, c'est-à-dire qu'il convient de consulter très rapidement un médecin ou un hôpital.

POUR TOUT AVC, DE LA RAPIDITÉ D'INTERVENTION DU SAMU DÉPEND L'AVENIR DU CERVEAU DE LA VICTIME :

la prise en charge médicale doit être idéalement inférieure à 3h par rapport au début des symptômes.

Les symptômes de l'AVC sont nombreux et variés selon la zone du cerveau touchée, mais globalement, on peut résumer les PREMIERS SYMPTÔMES ainsi ; en quelques secondes ou heures la victime présente :

- des maux de tête inhabituels ou bien intenses,

- des fourmillements ou une perte de sensibilité dans un demi-corps (ou une partie d'un demi-corps),
- des faiblesses musculaires dans un demi-corps (ou une partie d'un demi-corps),
- une perte soudaine d'équilibre,
- des troubles visuels,
- des troubles du langage,
- des troubles de la conscience, allant de la confusion, agitation à la perte de connaissance et au coma.

Si la victime est consciente

la faire asseoir par terre et lui demander :

- de sourire (*pour évaluer une éventuelle asymétrie du visage*),
- de lever les bras (*asymétrie entre les deux bras ?*),
- de répéter une phrase simple (*trouble du langage ?*).

Très vite mettre la victime en POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ (PLS) : allongée sur le côté (sans relever la tête), avec si possible le côté paralysé vers le haut.

Questionner la victime rapidement :

- depuis combien de minutes le malaise a-t-il débuté ?
- suit-elle des traitements ?
- a-t-elle une maladie ?

Puis téléphoner au **SAMU = 15**

Si la victime est inconsciente

la mettre aussitôt en POSITION LATÉRALE DE SÉCURITÉ puis téléphoner au **SAMU = 15**

Au téléphone avec le médecin régulateur du SAMU :

- résumer la situation,
- donner le numéro de téléphone à partir duquel vous téléphonez,
- donner l'adresse complète du lieu (y compris digicode) où se trouve la victime,
- répondre aux questions du médecin du SAMU.

Rester près de la victime jusqu'à l'arrivée du SAMU.

Dr. Marie-Noëlle DUMONT-DAMBRON



SMIRTOM
DU VEXIN



Nous vous communiquons les jours de collecte des encombrants pour l'année 2018

**Lundi 14 mai 2018,
la seconde date vous sera communiquée fin juin**

Nous vous rappelons que la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m³ par habitation et qu'ils doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

DÉCHETS REFUSÉS LORS DES COLLECTES D'ENCOMBRANTS

- Les objets dont le poids est supérieur à 50 kg et/ou dont les dimensions excèdent 1,75x1,50x0,50 m ;
- Les déblais, gravats, décombres et autres débris provenant de travaux publics ou privés ;
- Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (sèche-cheveux, réfrigérateur, congélateur,...) ;
- Les produits explosifs (bouteilles de gaz) ;
- Les produits toxiques (batteries, piles, pots de peinture, huiles de moteur, huiles usagées, produits de traitement agricoles, fûts pleins de produits inconnus...) ;
- Les déchets verts et souches d'arbres ;
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...).

État civil 2017



NAISSANCE

DENIARD Abel né le 05 janvier 2017 à PONTOISE (95)
SABEUR Imran né le 13 mars 2017 à PONTOISE (95)
VALIER Kaly née le 09 mai 2017 à PONTOISE (95)
TRAVERS Léna née le 14 novembre 2017 à PONTOISE (95)
VANDENESSE Mila née le 04 décembre 2017 à PONTOISE (95)
TAVONI Rémi né le 10 décembre 2017 à PONTOISE (95)
Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents



MARIAGE

Sylvain AYMON et Delphine BIARDEAU le 08 juillet 2017
Vincent LEMOINE et Christelle PERDU le 22 juillet 2017
Henri BRUNET et Coraline MERGAERT le 02 septembre 2017
Dominique PAON et Chimène DEBRUGE le 09 septembre 2017
Jérémy BESCONT et Vanessa CASTALDI le 22 septembre 2017
Laurent JAUBERT et Laetitia TEMPRA le 30 septembre 2017
Alexandre GONÇALVES et Vanessa LEGAIGNEUR le 27 octobre 2017
Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux

NOUVEAUX HABITANTS

Madame VINCENT Sarah et Monsieur LABARRE Benoit 7, rue de la Comté	Madame LEMOINE Jennifer et Monsieur VALIER Ismaël 34 bis, rue Beaudouin
Monsieur et Madame JEGOU Pascal - 8, rue de Rouen	Monsieur et Madame GUILLEMOT Jean-Pierre - 7, route d'Us
Monsieur et Madame CATHERINE Damien - 50, rue Beaudouin	Monsieur et Madame TALVA Thierry - 3, rue Vaillant
Madame MARCQ Julie et Monsieur VADAINÉ Yann 50, rue Beaudouin	Monsieur MEVELLEC Xavier - 1, route du Bord'Haut
Monsieur et Madame CAILLIOT Alain - 3, rue Beaudouin	Madame VILLEMER Vanessa - 4, impasse des Saules
Monsieur et Madame CLODION Laurent - 1, place des Ormeteaux	Madame MARANGOTTO Ghislaine - 4, impasse du Couvent
Madame BODIN Joanna et Monsieur LOSSY Mickaël 11, rue du Général Leclerc	Madame BIZIEAU Barbara et Monsieur FLOCTEL Nicolas 19, avenue Pierre Peineau
Madame MUET Emilie et Monsieur MILON Mathieu - 9, route d'Us	Madame FERREIRA Mélanie et Monsieur RODRIGUES Alexis 6, impasse de la Garenne
Madame BEVE Typhanie et Monsieur DEBORDES Nicolas 3, impasse les Ruellettes	Madame FERBOURG Virginie - 1, rue de Gisors
Madame HALLIER Elodie et Monsieur DEMBÉLÉ Aguibou 11, rue Roland Vasseur	Madame JOSSE Aurélie et Monsieur VANDENESSE Kévin 9, rue Yves de Kervéguen
Madame LAFFITTE Elodie et Monsieur SALVATORE Lory 16, route du Bord'Haut	Madame OGIER Lisa - 8, rue de Rouen
Madame SCHLEICHER Carole et Monsieur LAUNAY Stéphane 24, rue Yves de Kervéguen	Madame TARRIT Alexia et Monsieur BACHIR Julien - 8, rue de Rouen
Monsieur et Madame ROMBAUX William - 10, rue Vitali	Monsieur et Madame HARDY Olivier - 4, rue Yves de Kervéguen
Monsieur et Madame DOS SANTOS Hilario - 8, rue de Rouen	Monsieur et Madame JAUBERT Laurent - 39, rue du Général Leclerc
Madame DOS SANTOS Isabelle et Monsieur LAKEHAL Bruno 38, avenue Pierre Peineau	Madame COHEN Alexandra et Monsieur FALL Birame 4, rue du Général de Gaulle
Monsieur et Madame LE PODER Jérôme - 1, place de la Caffine	Monsieur et Madame TAHMASSEBI Cyril - 19, rue du Général Leclerc
Madame KARBILA Nadia et Monsieur CHASTAGNOL Jérôme 2, rue du Général Leclerc	Monsieur JOULLIÉ Alexandre - 50, rue Beaudouin
	Monsieur BEN-AMOR HEDY - 1, ruelle aux Moines
	Madame RUBIO Noëlia et Monsieur BLANCHET Corentin 12, rue du Général Leclerc
Nous leur souhaitons la bienvenue	

Nous venons d'apprendre avec tristesse le décès d'Alexandre Haslund à l'âge de 68 ans. Alexandre Haslund était membre de la commission environnement, patrimoine, urbanisme, il y participait activement. Nous adressons nos plus sincères condoléances à son épouse et à leurs deux filles Mathilde et Cécile.

Moments forts de 2017...



AGENDA Municipal

Samedi 10 mars	Réunion des nouveaux habitants
Samedi 24 mars	Matinée éco-citoyenne
Dimanche 20 mai	Brocante
Samedi 2 juin	Fête communale et des associations
Vendredi 15 juin	Kermesse de l'école

Retrouvez les dates des séances du conseil municipal sur le site de la mairie : www.vigny.fr



Le samedi 20 janvier Monsieur le Maire Robert de Kervéguen a organisé avec le conseil municipal la traditionnelle cérémonie des vœux en présence de nombreux habitants et maires des communes voisines. Ce fut l'occasion d'évoquer les réalisations de l'année écoulée et les projets en cours et à venir. Cinq personnes ont été mises à l'honneur : Léonce Dychus, Corinne Beaujean, Daniel Dhée, Pascal Karampournis, Pascal Lourtil.

LES ECHOS DE Vigny

Bulletin de la commune de Vigny

Contact : Mairie de Vigny - Tél. : 01 30 39 21 20

Rédaction : Catherine Danel, Ana Fauvet, Jean Ferlier, Robert de Kervéguen, Marie-France et Alain Paviot, Marie-France Puget.

Ont participé à ce numéro : Sylvie Bringer, A. Dembelé, Claude Dumont, Marie-Noëlle Dumont-Dambroun, Frédérique Fiot, Pascal Herbaut, René Lokocki, Patrick Madi, Michèle Paez, Anick Pertuisot, les associations.

Crédit photos : Mairie de Vigny, Pascal Herbaut, Jean Ferlier, Guy Paris, les associations.

Conception et réalisation : FDC

www.vigny.fr

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications dans la rubrique publications communales.

